



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mardi 1 septembre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

France Stratégie - 31/08/2015 14:35:00 Paris, le 31 aout 2015 - France Stratégie vient ... <i>Newspress.Fr - 31/08/2015</i>	5
La liste des indicateurs ' alternatifs au pib adoptée <i>Alternatives Economiques - 01/09/2015</i>	8
Le CPF et le CEP pour accompagner la prise en charge des actifs en situation d' illetri... <i>Arftlv.Org - 31/08/2015</i>	9
Faut-il en finir avec l'euro ? <i>Alternatives Economiques - 01/09/2015</i>	10
Forex: L'actualité Forex de la semaine <i>Jeu- Legal- France.Fr - 29/08/2015</i>	15
Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du travail <i>La Croix - 01/09/2015</i>	16
Rentrée gouvernementale <i>L' Economie En 2 Mots - 31/08/2015</i>	18
Lutter contre l'illettrisme: enjeu social et économique <i>Huffingtonpost.Fr - 31/08/2015</i>	19
Lutter contre l'illettrisme: un impératif économique et social <i>Up- Magazine.Info - 31/08/2015</i>	20
Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter contre l' illettrisme <i>Yahoo ! (France) - 31/08/2015</i>	22
Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter contre l' illettrisme <i>Lemonde.Fr - 31/08/2015</i>	23
Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social <i>Newspress.Fr - 31/08/2015</i>	24
Le Code du travail, dernier obstacle dans la course libérale de Valls <i>L' Humanité - 01/09/2015</i>	27
Emploi. Manuel Valls tenté de réformer le droit du travail <i>Entreprises.Ouest- France.Fr - 31/08/2015</i>	29
Invitation à la conférence "les effets des allégements du coût du travail sur la compét... <i>Mobicite.Com - 31/08/2015</i>	31
Les pistes chocs pour secouer le marché du travail <i>L' Opinion - 01/09/2015</i>	32
Aujourd'hui l'économie France: vers une réforme du droit du travail? <i>Rfi.Fr - 31/08/2015</i>	35
Derrière les 35 heures, l'enjeu des heures supplémentaires <i>La Tribune - 01/09/2015</i>	37
«Réformons le droit du travail» <i>L' Ardennais - 31/08/2015</i>	42
«Réformons le droit du travail» <i>L' Est Eclair - 31/08/2015</i>	43
«Réformons le droit du travail» <i>Nord Littoral - 31/08/2015</i>	44
Droit du travail : un dossier miné au coeur de la rentrée sociale <i>Lesechas.Fr - 31/08/2015</i>	45
Manuel Valls a appelé, hier, à La Rochelle à «revoir en profondeur la manière même de c... <i>Le Journal De La Haute- Marne - 31/08/2015</i>	47
Manuel Valls tenté de réformer le droit du travail <i>Maville.Com - 31/08/2015</i>	48
Valls insiste sur la nécessité de réformer le droit du travail <i>Normandinamik.Cci.Fr - 31/08/2015</i>	50

Sommaire

Pas de réforme sans celle du temps de travail <i>L' Economie En 2 Mots - 31/08/2015</i>	52
Sans le code du travail , nous ne serions jamais allés aussi loin sur les sujets sociét... <i>Actuel RH - 31/08/2015</i>	53
Droit du travail : la CFDT fustige un débat « très idéologique » <i>Lesechos.Fr - 31/08/2015</i>	55
Taxe foncière dans la boîte aux lettre : à quoi s'attendre en fonction de votre lieu de... <i>Atlantico.Fr - 31/08/2015</i>	57
Famille le coût du divorce <i>Alternatives Economiques - 01/09/2015</i>	60
Vincent Berger cesse sa fonction de conseiller enseignement supérieur et recherche à l'... <i>Hospimedia.Fr - 31/08/2015</i>	63

France Stratégie



France Stratégie - 31/08/2015 14:35:00 Paris, le 31 aout 2015 - France Stratégie vient de publier : Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social

France Stratégie préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7% à 3,5% de la population.

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social

France Stratégie - 01/09/2015 14:35:00



Paris, le 31 août 2015 - France Stratégie vient de publier : Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social

France Stratégie préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population.

En 2011, 2,5 millions d'individus entre 18 et 65 ans en France métropolitaine et ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme. Le niveau moyen des adultes en lecture et en calcul est même parmi les plus faibles des pays de l'OCDE : 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013.

Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer.

- Si les jeunes générations sont de mieux en mieux formés, une personne en situation d'illettrisme sur deux a plus de 45 ans.

- Au-delà de ce « stock » d'adultes, chaque année 31 000 jeunes sont identifiés comme ayant des difficultés graves dans la maîtrise des compétences de base, lors des Journées Défense et Citoyenneté.

- La formation professionnelle continue, qui a un fort impact sur l'entretien des compétences et l'acquisition de nouvelles, ne s'adresse pas à tout le monde. Les inégalités d'accès sont importantes. En 2012, par exemple, 68 % des cadres y ont eu recours contre seulement 37 % des ouvriers. Le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale, le statut sur le marché du travail, le secteur d'activité constitue des facteurs discriminants.

Pourtant, la maîtrise des compétences de base est un enjeu social essentiel.

Les individus possédant un faible niveau en lecture ont davantage de risques d'être en mauvaise santé. L'engagement dans le cadre public et collectif (associations, bénévolat) est aussi plus fort pour les individus qui maîtrisent les compétences de base.

D'un point de vue économique, plus la part des adultes possédant les compétences de base est élevée dans un pays donné, plus le revenu par habitant est important. De plus, les individus qui ont un fort degré de maîtrise des compétences de base ont davantage de chance d'être en emploi et d'obtenir une rémunération élevée. Enfin, la maîtrise des compétences de base est nécessaire face à processus de la polarisation des qualifications observé dans nos économies avancées : les individus qui les maîtrisent s'adaptent plus facilement aux nouvelles compétences requises.

France Stratégie propose de travailler pour diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population.

Dans un contexte de faible accès à la formation, de l'allongement de la vie professionnelle et d'intensification des changements technologiques, il est nécessaire de cibler les seniors tout autant que les jeunes. 50 millions d'euros supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'euros, seraient nécessaires pour remplir cet objectif. Concrètement, des dotations spécifiques destinées à

L'acquisition de ces compétences génériques doivent être proposées, notamment dans le cadre du compte personnel de formation.

La réalisation de cet objectif ne se fera que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'identifier et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Chez les jeunes, la Journée Défense et Citoyenneté est importante : elle permet de mesurer le niveau d'illettrisme chez les jeunes et d'orienter les individus. Elle devra également permettre de proposer aux jeunes détectés un accompagnement spécifique.

Concernant les adultes, l'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles... Par ailleurs, des actions spécifiques, par secteurs, doivent être mises en place afin de renforcer le recours à la formation. Le BTP ou l'agriculture devraient être des secteurs prioritairement ciblés.

La réflexion autour de la mise en place du compte personnel d'activité devra intégrer cette dimension : il s'agit d'inciter les individus à mobiliser leur droit à la formation pour lutter contre leur situation d'illettrisme.

Télécharger le document de travail Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social sur notre site internet.

Crédit photo: iStock

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé
Responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET
Jean Pisani-Ferry
Commissaire général



LA LISTE DES INDICATEURS ALTERNATIFS AU PIB ADOPTÉE

■ **Le produit intérieur brut (PIB) est depuis longtemps contesté comme instrument de mesure de la richesse.**

Mais en France, c'est toujours lui qui continue pour l'essentiel de guider les politiques publiques. Jusqu'à présent du moins. Le Parlement a en effet adopté en avril dernier une proposition de loi de la députée EELV Eva Sas, qui prévoit l'obligation d'utiliser des indicateurs alternatifs au PIB dans l'élaboration de la loi de finances. Sans toutefois définir ces indicateurs. C'est donc à ce travail que ce sont attelés ensemble ces derniers mois, France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental.

Ils ont finalement retenu dix indicateurs, couvrant les champs économique (taux d'emploi, dette publique et privée...), social (espérance de vie en bonne santé...) et environnemental (recyclage des déchets...). Un choix pas évident : le nombre élevé d'indicateurs risque

de rendre le message peu lisible. Un indicateur de satisfaction subjective a aussi été préféré, sur la base d'un sondage, à une mesure objective.

■ Céline Mouzon

en savoir plus <

> « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », France stratégie (www.strategie.gouv.fr).



L'espérance de vie en bonne santé fait partie des indicateurs alternatifs retenus.



Le CPF et le CEP pour accompagner la prise en charge des actifs en situation d'illettrisme

Une Note d'analyse de **France Stratégie** fait des propositions pour diviser par deux la part des adultes en situation d'illettrisme d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement.

Pour atteindre cet objectif, **France Stratégie** estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme. La note rajoute, en outre, qu'un ensemble de mesures de détection, de suivi et de formation tout au long de la vie doivent être mises en place pour parvenir à cet objectif.

Or, si le taux de participation à la formation continue ne cesse de progresser en France, les inégalités d'accès selon le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale ou encore le statut sur le marché du travail persistent : en 2012, 68 % des cadres ont eu accès à une formation professionnelle, contre 37 % des ouvriers, le taux d'accès à la formation des salariés est beaucoup plus élevé que celui des non-salariés, les seniors en emploi bénéficient beaucoup moins de formations que les autres actifs.

L'accès à la formation varie par ailleurs fortement entre les secteurs d'activité.

La note évoque le compte personnel de formation (CPF) qui devrait œuvrer pour assurer un socle minimum de compétences de base pour tous, ou encore le développement du conseil en évolution professionnelle (CEP) qui pourra servir à renforcer la détection et la prise en charge des actifs en situation d'illettrisme, afin de les encourager à mobiliser leurs droits à la formation.

Consulter la note d'analyse de **France Stratégie**

La maîtrise des compétences de base s'avère déterminante pour la participation au marché du travail. Or, en 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, étaient en situation d'illettrisme. 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres.

Si la situation s'est globalement améliorée ces dernières années, elle touche particulièrement les adultes au chômage, les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, les allocataires des minima sociaux et les jeunes vivant dans des zones urbaines sensibles.



UNION MONÉTAIRE

Faut-il en finir avec l'euro ?

CRISE La conception de la monnaie unique qui a prévalu dans la crise grecque est insupportable pour le Sud de l'Europe. Pour sortir de cette impasse, il faudrait que la France fasse entendre sa différence.

Au cours de la longue nuit de négociation du 12 au 13 juillet [autour du plan d'aide à la Grèce, NDLR], un élément fondamental de l'Union européenne s'est brisé, explique Joschka Fischer, ancien ministre des Affaires étrangères allemand.

Ce qui a changé cette nuit-là, c'est l'Allemagne que connaissaient les Européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ^[1]. En effet, poursuit-il, ce jour-là, notre voisin « a annoncé son désir de transformer la zone euro d'un projet européen en une sorte de sphère d'influence ». Malgré cela, les Eu-

ropéens sont parvenus *in extremis* à un accord et, un mois plus tard, ont réussi à boucler, sans nouveau drame, un troisième plan d'aide de 86 milliards d'euros à la Grèce. Pour autant, chacun mesure que rien n'a vraiment été réglé : le bras de fer remporté en juillet dernier par Wolfgang Schäuble, le ministre des Finances allemand, partisan d'une ligne dure contre Athènes, risque fort de se révéler à la longue comme une victoire à la Pyrrhus.

L'euro fragilisé et contesté

Rien n'est réglé d'abord pour la Grèce : elle devrait continuer



► **LA VICTOIRE À LA PYRRHUS** de Wolfgang Schäuble

► **RIEN N'EST RÉGLÉ** pour la Grèce

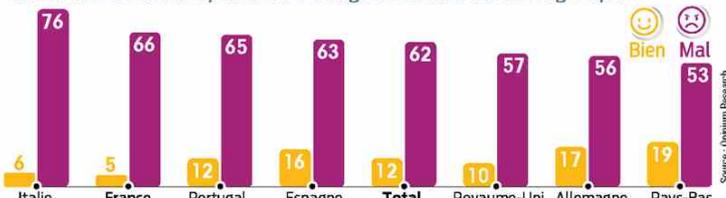
► **LA FRANCE doit marquer son désaccord**

à s'enfoncer dans la récession et entrer dans une phase d'instabilité politique sous l'impact de la mise sous tutelle de son gouvernement et des mesures d'austérité supplémentaires qui lui ont été imposées (voir page 14). Mais au-delà du cas grec lui-même, l'affaire a surtout beaucoup fragilisé l'euro. D'abord, parce qu'elle a conforté tous ceux qui, comme l'économiste Frédéric Lordon, considéraient déjà auparavant qu'il fallait en finir avec la monnaie unique. « *S'il en était encore besoin, le traitement criminel infligé à la Grèce en six mois de brutalisation (rebaptisée "négociation") prouve que l'entreprise de "transformer l'euro" ou l'hypothèse d'un "autre euro possible"*

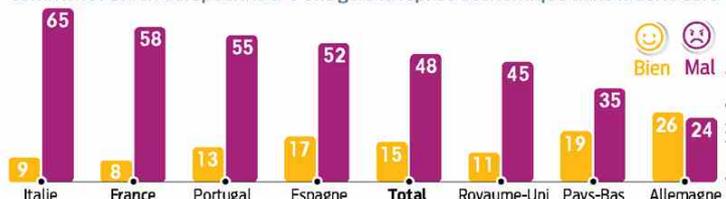
LA DIVISION NORD-SUD DE L'EUROPE

Réponses, en %

Comment l'Union européenne a-t-elle géré la crise de la dette grecque ?



Comment l'Union européenne a-t-elle géré la reprise économique dans la zone euro ?



Les Italiens, et derrière eux les Français, sont les plus mécontents de la gestion de la crise grecque et de celle de la zone euro. Mais si Allemands et Néerlandais tendent à considérer que l'Union ne s'est pas trop mal sortie de la crise de la zone euro, ce n'est pas le cas pour l'affaire grecque : tous les Européens considèrent à une nette majorité que cette affaire a été un fiasco. Même les Allemands, malgré la victoire de Wolfgang Schäuble.

sont des chimères qui, par désillusions successives, ne mènent qu'à l'impasse et à la désespérance politique», estime-t-il [2]. L'accord grec a définitivement montré, selon lui, que « l'euro interdit radicalement toute politique progressiste possible ».

Mais la crise grecque a aussi profondément indisposé nombre de ceux qui, jusque-là, avaient soutenu l'euro. C'est le cas notamment de Shahin Valée, ancien membre du cabinet d'Emmanuel Macron au ministère de l'Economie et auparavant de celui d'Herman Van Rompuy, lorsque celui-ci était président permanent du Conseil européen. Il a expliqué fin juillet dans le *New York Times* pourquoi cet

accord risquait de détruire l'euro [3]. « En imposant un ajustement budgétaire socialement régressif supplémentaire, l'accord récent a confirmé les craintes de la gauche que l'Union européenne pourrait choisir d'imposer un type particulier de conservatisme néolibéral par n'importe quel moyen », souligne-t-il. De plus, ajoute-t-il, « l'accord a tendu à éliminer tout choix politique et toutes mesures discrétionnaires du fonctionnement de l'union monétaire, une idée qui a pourtant longtemps été chère à la France ». Quant à la menace de sortie temporaire de la Grèce de l'euro, agitée par Wolfgang Schäuble, elle « a miné le peu de coopération franco-allemande qui subsistait en matière économique », estime-t-il. En se comportant ainsi, « l'Allemagne a signalé à la France qu'elle était prête à aller de l'avant seule et à prendre une position contraire à la sienne sur un sujet politique crucial ».

« Cette attitude déterminée et les nombreux tabous qu'elle a brisés révèlent que l'union monétaire ►

LA GESTION CATASTROPHIQUE DE LA CRISE DE LA ZONE EURO

PIB par habitant à prix constant, base 100 = 1999



Depuis la création de l'euro en 1999, les performances économiques de la zone avaient été au final très comparables à celles des Etats-Unis. C'est surtout la gestion de la crise de la zone euro depuis 2010 qui a creusé l'écart.

[1] « Le retour du méchant allemand », accessible sur www.project-syndicate.org/commentary/return-of-the-ugly-german-by-joschka-fischer-2015-07/french

[2] « La gauche et l'euro : liquider, reconstruire », accessible sur <http://blog.mondediplo.net/2015-07-18-La-gauche-et-l-euro-liquider-reconstruire>

[3] « How the Greek Deal Could Destroy the Euro », accessible sur www.nytimes.com/2015/07/28/opinion/how-the-greek-deal-could-destroy-the-euro.html?_r=0



► telle que l'Allemagne la veut est probablement fondamentalement incompatible avec celle que les élites françaises peuvent vendre et à laquelle l'opinion française peut souscrire, conclut-il. L'Allemagne pourrait indubitablement construire avec succès une union monétaire avec les pays baltes, les Pays-Bas et quelques autres pays, mais elle doit comprendre qu'elle ne pourra jamais construire une union monétaire qui ait du succès sur le plan économique et qui soit politiquement stable avec la France et le reste de l'Europe sur ces bases. »

Joschka Fischer partage cette appréciation négative : « La position de Schäuble a remis au tout premier plan la question fondamentale du rapport entre le sud et le nord de l'Europe : son approche menace de distendre l'Europe jusqu'au point de rupture. Croire que l'on peut utiliser l'euro pour apporter la "rééducation" économique au sud de l'Europe va s'avérer une erreur dangereuse, et pas seulement

en Grèce. Comme les Français et les Italiens le savent bien, une telle opinion met en péril l'ensemble du projet européen, qui est bâti sur la diversité et la solidarité. »

“ Croire que l'on peut utiliser l'euro pour apporter la « rééducation » économique au sud de l'Europe va s'avérer **une erreur dangereuse**, et pas seulement en Grèce ”

JOSCHKA FISCHER,

ancien ministre allemand des Affaires étrangères

Cette attitude ne résulte cependant pas à proprement parler d'une volonté impériale, souligne à juste titre Frédéric Lordon : « Contrairement à ceux qui ne peuvent penser l'hégémonie allemande sans des images de Panzer ou de casque à pointe, il faut redire que l'Allemagne dans

cette affaire n'a jamais poursuivi de projet positif de domination et que ses comportements n'ont jamais été gouvernés que par la peur panique de souffrir, dans le partage communautaire, l'altération de principes qui lui sont plus chers que tout. » Notamment sur la stabilité monétaire et l'équilibre budgétaire. Cette peur n'en est pas moins très dommageable : « Une angoisse collective, surtout quand elle est de cette intensité, ne détermine pas moins à la violence que les menées conquérantes de l'hégémonie positive. »

Jean Pisani-Ferry, ancien directeur du think tank européen Bruegel et aujourd'hui commissaire général de France Stratégie, bien que partisan de toujours de la monnaie unique, s'interroge

THÉORIE

La zone euro n'est pas une zone monétaire optimale ? Oui, et alors ?

Cela fait très longtemps que les Cassandre prédisent la fin de l'euro. Dès le lancement du projet, les grands économistes américains, comme Joseph Stiglitz ou Paul Krugman, ont en particulier considéré que la monnaie unique était mort-née. Car la zone euro n'est pas une zone monétaire optimale (ZMO), comme on dit suite aux travaux des années 1960 de l'économiste canadien Robert Mundell à ce sujet qui lui valurent le « prix Nobel » d'économie en 1999. Cette théorie indique que, pour se doter d'une monnaie unique, une zone composée de différents Etats doit impérativement posséder plusieurs caractéristiques : il doit exister en son sein une forte intégration commerciale ; les facteurs de production (capital et travail) doivent y circuler aisément ; elle doit être soumise surtout à des « chocs symétriques », autrement dit les cycles économiques des différents pays doivent être en phase ; il doit exister des transferts budgétaires significatifs entre Etats ; enfin, les préférences des citoyens des différents pays doivent être proches.

A de nombreux égards, la future zone euro ne répondait pas à de tels critères. Mais on peut se demander s'il a jamais existé et s'il existera un jour quelque part une zone monétaire optimale. Pour disposer de toutes les caractéristiques théoriques souhaitées, une zone ne doit-elle pas en réalité nécessairement disposer déjà d'une monnaie unique depuis au moins deux cents ans ? Les Etats-Unis eux-mêmes, cent cinquante ans après l'établissement du monopole du dollar lors de la guerre civile en 1862, restent encore une zone monétaire très imparfaite...



Robert Mundell a soutenu la création de la monnaie unique bien que l'Europe ne remplisse pas les critères théoriques d'une zone monétaire optimale.

En tout cas, Robert Mundell lui-même a constamment accompagné – et soutenu – le projet de monnaie unique européenne bien que celle-ci ne remplisse manifestement pas les critères théoriques qu'il avait établis. Comme le dit fort bien Kathleen McNamara de la Georgetown University [1] : « L'histoire ne se déploie jamais à travers une série de décisions soignées et stériles prises par des gens rationnels qui cherchent à créer des politiques économiquement optimales ».

[1] « This is what economists don't understand about the euro crisis - or the US dollar » accessible sur <http://economistsview.typepad.com>



désormais lui aussi publiquement sur le point de savoir si l'euro peut encore être réparé^[4]. Il constate en effet que « *les citoyens se demandent pourquoi ils partagent cette monnaie, si cela fait sens et si on peut se mettre d'accord sur son futur* ». « *Cette question est souvent évacuée, à cause du coût d'une sortie de l'euro qui est estimé trop élevé pour envisager cette hypothèse* », souligne-t-il. « *Cela peut cependant difficilement être considéré comme un argument suffisant*, ajoute-t-il. *C'est en effet l'équivalent logique de recommander à un couple de rester marié parce que le divorce coûte trop cher.* »

Des avantages malgré tout

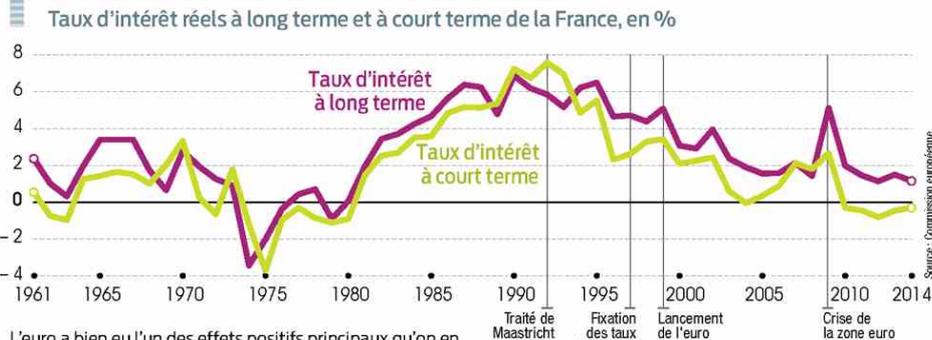
Alors, faut-il arrêter les frais de l'euro ? Les quinze premières années de la monnaie unique n'ont certes pas été un franc succès sur le plan économique, mais il est difficile de savoir ce qui se serait produit en son absence. Et beaucoup des raisons qui ont fait que tous les dirigeants français, de droite comme de gauche, ont voulu cette monnaie depuis les années 1970 restent valables. Sans elle, l'Europe n'aurait sans doute bientôt plus son mot à dire sur les affaires économiques au niveau mondial, face à des géants comme les Etats-Unis et leur dollar ou la Chine et son yuan. Même l'Allemagne avec le mark ne compterait probablement guère plus qu'aujourd'hui le Royaume-Uni avec sa livre.

Cela signifierait aussi qu'au *dumping* social et fiscal viendrait de nouveau s'ajouter le *dumping* monétaire dans la concurrence de tous contre tous au sein du marché unique. Enfin, avec le retour au franc, les taux d'intérêt redeviendraient probablement de nouveau nettement plus élevés qu'aujourd'hui pour les acteurs économiques hexagonaux. Quant à l'euro fort, qui avait en effet



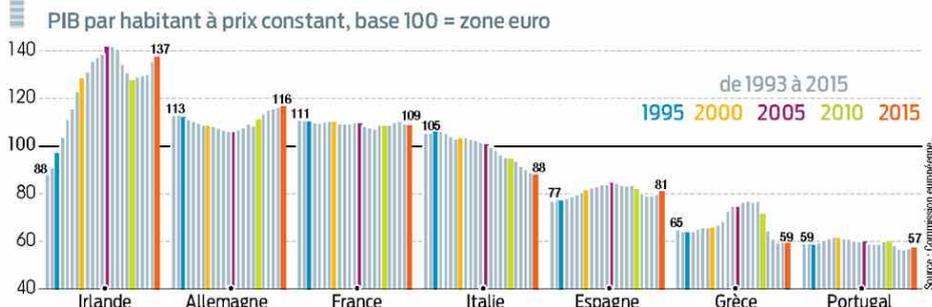
> **Quantitative easing** : injection de capitaux dans l'économie via le rachat par la banque centrale de titres de dette détenus par les acteurs financiers.

L'EURO A FAIT BAISSER LES TAUX D'INTERET



L'euro a bien eu l'un des effets positifs principaux qu'on en attendait : une forte baisse des taux d'intérêt réels (taux nominaux - inflation). Depuis 1999, ceux-ci sont revenus à leur niveau des Trente Glorieuses, après les sommets atteints dans les années 1980 et au début des années 1990. Sous l'impulsion en particulier des politiques monétaires trop restrictives imposées à l'époque par la Bundesbank aux voisins de l'Allemagne. La monnaie unique a permis de mettre un terme à cette domination. Si on devait renoncer à l'euro aujourd'hui, il y aurait lieu de redouter de nouveau une forte hausse de ces taux. Or, leur niveau est un facteur déterminant de l'activité économique : plus les taux sont élevés, plus il est difficile d'investir.

LA CONVERGENCE EN PANNE



Pour beaucoup de pays, la crise a marqué un coup d'arrêt à la convergence des niveaux de vie au sein de la zone euro. La capacité à reprendre le chemin de cette convergence sera l'un des facteurs clefs de la survie de l'euro.

lourdement pénalisé l'industrie française dans les années 2000, il appartient désormais au passé.

La France pourrait changer la donne

De plus, avec le mécanisme européen de stabilité (MES), l'union bancaire, les opérations monétaires sur titre (OMT) et le *quantitative easing** de la Banque centrale européenne (BCE), un certain nombre des graves défauts initiaux de la zone euro ont été corrigés depuis 2010. Le principe du *no bail out*, qui interdisait toute solidarité avec les pays en crise et qui a failli emporter la monnaie unique en 2010, a été ainsi, en pratique, vidé de sa substance. Il n'en reste pas moins que, du fait du carcan qui parallèlement enserre de plus en plus étroitement les politiques budgétaires, la monnaie unique à la sauce Schäuble demeure structurellement récessive. Du coup, elle présente en particulier le

risque de précipiter la victoire de l'extrême droite dans l'Hexagone.

Malgré l'intransigeance manifestée par le gouvernement d'Angela Merkel dans l'affaire grecque – avec le soutien actif du SPD de Sigmar Gabriel et l'adhésion indéniable de la majorité de l'opinion publique allemande –, peut-on espérer sortir d'une telle impasse ? Plus aisément sans doute que beaucoup ne le pensent. Comme le dit justement Shahin Vallée : « *Cet état déplorable de l'Europe n'est pas la faute seulement de l'Allemagne. Il s'est aggravé du fait de l'absence politique de la France des affaires européennes depuis le début de la crise.* » Une absence qui résulte notamment du fait que « *la France a échoué à articuler sa propre vision post-Maastricht d'une union monétaire prospère.* »

Après avoir réussi à forcer la main à Angela Merkel sur de ►

[4] « Can the Euro Be Repaired ? », accessible sur www.project-syndicate.org/commentary/eurozone-reform-possibilities-by-jean-pisani-ferry-2015-07



► nombreux sujets après 2008, Nicolas Sarkozy avait en effet, dans la dernière partie de son mandat, choisi de s'aligner sur la conception austéritaire de l'union monétaire en approuvant le mortifère traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Un traité que François Hollande avait ensuite renoncé à remettre en cause malgré ses promesses électorales.

Si le gouvernement français marquait nettement son désaccord avec le Schäublisme, s'il s'efforçait de construire des alliances, notamment avec le gouvernement italien, sur ces sujets et s'il était capable d'articuler des propositions alternatives précises et crédibles, il pourrait, plus facilement qu'on ne le croit, changer la donne en Europe. Non pas parce qu'une hypothétique alliance des pays latins serait suscep-

tible de « battre » l'Allemagne. Mais parce qu'un tel changement d'attitude français serait de nature à faire évoluer les positions du gouvernement et de l'opinion publique allemands.



L'euro, qui valait 0,9 dollar en 2001, était monté jusqu'à 1,6 dollar en 2008. Ce choc de compétitivité a fortement renchéri les coûts européens et eu une responsabilité déterminante dans la désindustrialisation de la France et de l'Europe au cours des années 2000. Cet euro fort, et les dégâts qu'il entraînait, était incontestablement l'un des arguments les plus pertinents des adversaires de la monnaie unique. Mais aujourd'hui, à 1,1 dollar pour 1 euro, cet argument ne vaut plus. D'autant qu'avec une politique monétaire qui devrait rester durablement plus expansive en Europe qu'aux Etats-Unis, il ne devrait pas y avoir d'inversion de tendance à court terme.

Celle-ci a en effet malgré tout conscience des dégâts causés par l'affaire grecque : 56 % des Allemands pensent, eux aussi, qu'elle a été mal gérée. Et quel que soit l'attachement de beaucoup de nos voisins au dogme de l'austérité budgétaire, ils ne sont quand même pas coupés des réalités au point d'imaginer qu'un axe Helsinki-Berlin pourrait se substituer au couple franco-allemand sans remettre en cause les fondements d'un projet européen auquel ils restent, très majoritairement, profondément attachés après les drames du XX^e siècle.

En tout cas « *l'Europe ne peut plus se permettre de procrastiner et de faire semblant, conclut Jean Pisani-Ferry. Soit les membres de la zone euro trouvent un accord sur un agenda de gouvernance et de réformes politiques qui fera de l'union monétaire un moteur de prospérité, soit ils vont tomber de façon répétée de dispute en crise jusqu'à ce que les citoyens perdent patience ou les marchés confiance.* » ■ Guillaume Duval



Forex: L'actualité Forex de la semaine

Forex en ligne Trader le Forex Notre sélection de brokers pour trader le forex en ligne en France Options Binaires Notre sélection de brokers pour trader les options binaires en ligne en France Actualité brokers Forex Suivez l'actualité du forex en ligne légal en **France Stratégie** au Forex Les stratégies au Forex Trading Liste noire Forex Liste des brokers Forex non autorisés en France par l'AMF Liste noire Options Binaires Liste des sites internet non autorisés en France par l'AMF Jeu légal Sites agréés ARJEL Synthèse de tous les sites agréés ARJEL de jeux en ligne Newsletter Jeu Légal Forex: L'actualité Forex de la semaine 29/08/2015 Lundi, une journée dépourvue en publication macro-économique, la paire EUR/USD dont le cours continuait à s'ériger, dépassait le seuil de 1,17 dollar avec un pic journalier atteignant 1,1715 dollar à 13h00 GMT. Mardi, une journée riche en diffusions d'annonces économiques d'ampleur importante, l'Allemagne rendait public son PIB en glissement trimestriel dont le taux à 0,4% était en toute conformité avec les attentes. De plus, le pays publiait également son indice Ifo qui, en plus d'être en hausse avec 108,3 points, dépassait les prévisions. Par ailleurs, les Etats-Unis dévoilaient l'indice portant sur la confiance de ses consommateurs dont le chiffre bondissait à 101,5 points, c'est à dire nettement plus haut que les 93,4 points initialement attendus. En revanche, les ventes de logements neufs dans le pays dégringolaient quant à elles à 507K au lieu des 510K anticipées. Mercredi, les Etats-Unis communiquaient la variation de leurs commandes de biens durables de base dont le taux à 0,6%, bien qu'en repli par rapport au mois dernier, était plus important que celui qui était prévu et attendu. Jeudi, les Etats-Unis rendaient public leur PIB en glissement trimestriel dont le taux largement en hausse à 3,7% dépassait de loin celui des prévisions. Vendredi, c'était au tour du Royaume-Uni de communiquer son PIB en glissement trimestriel mais aussi son PIB en glissement annuel qui étaient tous deux en stricte conformité avec les attentes. A 21h00 GMT, soit 23h00 à Paris, la paire EUR/USD se chiffrait à 1,1170 dollar, la paire EUR/JPY à 135,92 yens, la paire USD/JPY à 121,66 yens, la paire EUR/GBP à 72,45 pence, la paire GBP/EUR à 1,5404 dollar, la paire EUR/CHF à 1,0746 franc suisse, la paire USD/CHF à 0,9634 franc suisse et l'once d'or à 1.133,27 dollars. Tweet Partager sur Facebook Forex Légal France >>> Toutes les actualités des brokers Forex légaux en France Actualité du Forex en ligne légal en France 29/08/2015 Forex: L'actualité Forex de la semaine Lundi, une journée dépourvue en publication macro-économique, la paire EUR/USD dont le cours continuait à s'ériger, dépassait le seuil de 1,17 dollar avec un pic journalier atteignant 1,1715 dollar à 13h00 GMT. Mardi, une... Lire la suite 26/08/2015 Forex: L'euro se replie face au dollar américain L'euro se rétractait mardi face au dollar américain, perdant le sommet qu'elle avait atteint suite au mouvement de panique enregistré la veille sur les marchés mondiaux du fait du net ralentissement de l'économie chinoise.... Lire la suite 16/08/2015 Forex: L'actualité Forex de la semaine Lundi, le cours de la paire EUR/USD rebondissait au dessus du niveau de 1,10 dollar après que l'on ait appris, via un porte parole de la commission européenne, que suite à des discussions ayant eu lieu ce week-end, un plan ... Lire la suite Accueil Forex en ligne légal en France Actualités du Forex en France > Forex: L'actualité Forex de la semaine



FRANCE

Les dossiers qui attendent le nouveau ministre du travail

► Le nom du nouveau ministre du travail devait être connu de façon imminente, après la démission de François Rebsamen. ► Sur son bureau, il va trouver deux dossiers à hauts risques, la lutte contre le chômage et une réforme du droit du travail.

Redevenu maire de Dijon le 10 août et démissionnaire de son poste de ministre du travail le 19, François Rebsamen a esquissé le portrait de son successeur. L'heureux élu devra, selon lui, « être en lien étroit avec le président et le premier ministre, avoir la ligne avec eux ».

Au-delà de la relation de confiance, celui qui s'assoira demain à la table du conseil des ministres devra posséder de l'expérience et du doigté. Car le premier dossier qu'il trouvera sur son bureau sera celui du chômage. Et il est lourd de conséquences économiques et politiques. François Hollande a lui-même placé la barre très haut : il a conditionné sa candidature de 2017 à « une baisse crédible » du chômage « sur une chronique longue et répétée » en 2016.

Deuxième dossier à hauts risques : le droit du travail. Sur ce sujet potentiellement explosif, l'exécutif écarte toute remise en cause du contrat de travail. En revanche, le premier ministre et le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, ont franchi un pas supplémentaire en faveur d'une simplification du code du travail, jugé « trop complexe » (lire La Croix du

28 août). « Il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation. Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés ou à leurs représentants pour décider eux-mêmes », a expliqué Manuel Valls dimanche à La Rochelle.

Accorder plus de poids aux accords d'entreprise et de branche par rapport à la loi, cette réforme prolongerait la loi Rebsamen améliorant le dialogue social, promulguée le 18 août. Matignon attend en septembre des « propositions audacieuses » du rapport de l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle. À charge pour le nouveau ministre du travail d'amadouer des partenaires sociaux hostiles à toute « déréglementation ».

L'un des premiers grands rendez-vous du titulaire de la Rue de Grenelle sera d'ailleurs la conférence sociale des 19 et 20 octobre. Contrairement à Laurent Berger (CFDT), qui y voit « une bonne méthode », Jean-Claude Mailly (FO) et Philippe Martinez (CGT) ont déjà laissé planer le doute sur leur présence. Si le gouvernement n'a pas encore précisé les thématiques, au moins deux semblent s'imposer, la conférence sur le climat (COP21) et l'articulation entre les accords collectifs et la loi. Avant son départ effectif, François Rebsamen a mené des « consultations » avec les dirigeants syndicaux et préparé des « notes » pour son successeur.

« Volontarisme et constance » devront guider le gouvernement, a répété Manuel Valls. Le nouveau ministre du travail devra en faire preuve avec les organisations syndicales et patronales, dont les discussions sont jugées « stériles » par l'aile droite du PS. Les négociations pour tenter de sauver de la faillite les régimes de retraite complémentaires Agirc et Arrco sont tendues. La question du travail le dimanche a braqué des syndicats qui menacent d'utiliser tous les recours contre les décrets d'application de la loi Macron prévus d'ici à décembre.

Pour défendre ses priorités en matière de hausse de salaires et de réduction du temps de travail, la CGT a appelé à une journée de mobilisation avec FSU et Solidaires, le 8 octobre prochain, ainsi qu'à une manifestation pour la défense des libertés syndicales, le 23 septembre.

CORINNE LAURENT

L'un des premiers grands rendez-vous du successeur de François Rebsamen sera la conférence sociale des 19 et 20 octobre.



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

STEPHANE AUDRAS/REA

Un employé d'une fabrique de mobilier métallique. La lutte contre le chômage et la réforme du droit du travail constituent les deux plus importants dossiers en cours au ministère du travail.

Rentrée gouvernementale.- Manuel Valls a réaffirmé en clôture de l'université d'été du PS sa volonté de réformer le droit du travail jusqu'à la fin de son mandat, mais sans toucher au contrat de travail. Un nouveau ministre du Travail sera nommé mercredi ou jeudi. Le think tank socialiste Terra Nova publiera mercredi son rapport sur la place des accords d'entreprise par rapport à la loi, et sera suivi sur ce sujet par l'Institut Montaigne jeudi, avant que le rapport Combexelle ne soit remis au gouvernement avec des pistes de mesures opérationnelles. (*Les Echos 31/08 p.2, 3*)



Lutter contre l'illettrisme: enjeu social et économique

ÉDUCATION - À l'horizon de dix ans, la France sera plus et mieux formée. Cette tendance positive, liée au renouvellement générationnel et à l'allongement de la scolarisation, dissimule pour autant une réalité plus complexe : en 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions d'adultes âgés entre 18 et 65 ans ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme, soit 7 % de la population ; en 2014, lors des Journées Défense et Citoyenneté, 31 000 jeunes avaient des difficultés graves à l'écrit assimilables à de l'illettrisme. Au-delà de ce "noyau dur" d'individus en grandes difficultés, on trouve un halo d'adultes ayant un niveau faible dans la maîtrise des compétences de base : selon une récente enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes, 22 % des adultes français ont un faible niveau dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Seuls les adultes espagnols et italiens font moins bien. La part des adultes dotés d'un niveau faible en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande. Ce constat sévère est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national. Au-delà d'accroître l'accès au marché du travail, la maîtrise de ces compétences favorise aussi la santé et l'engagement citoyen. Et à l'heure du numérique, elle est un levier crucial de développement économique. Pour chacun d'entre nous, c'est une condition essentielle de l'autonomie dans la vie quotidienne. Ces situations d'illettrisme induisent en effet des risques importants de précarité et d'enfermement socio-professionnel et peuvent brider la mobilité professionnelle et sociale des individus. La lutte contre l'illettrisme doit ainsi être une priorité. Nombre d'acteurs, dans le monde de l'éducation et du travail, en ont pris conscience et mènent quotidiennement des actions particulièrement diverses (sensibilisation, familiarisation précoce à la lecture, actions éducatives familiales, formations spécifiques, etc.), en coordination avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). À côté de ces efforts, un objectif ambitieux doit être affiché par les pouvoirs publics. **France Stratégie** propose de viser une division par deux de la proportion de personnes en situation d'illettrisme d'ici à 2025. Malgré le recul de l'illettrisme - 9 % de la population en 2004 contre 7 % en 2011 -, une action volontariste est nécessaire. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base et par la mise en place de dotations spécifiques pour les personnes concernées. Concrètement, atteindre cet objectif implique de former 740 000 adultes en dix ans, avec une priorité pour les adultes de plus de 45 ans, qui représentent plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme. L'action devra aussi porter sur les 31 000 jeunes en très grandes difficultés, identifiés lors de la Journée Défense et Citoyenneté. On estime qu'il faudrait alors consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme, soit un tiers de plus que les financements actuellement disponibles. Mais, au-delà, l'atteinte de cet objectif dépend de la mobilisation des acteurs pour prévenir et déceler les situations d'illettrisme. C'est probablement là que réside la principale difficulté. Parfois stigmatisées et souvent éloignées des dispositifs d'action publique, les personnes concernées peuvent cacher leurs difficultés. Aussi, en plus des politiques menées dans le cadre scolaire (nouveau socle commun, refondation de l'éducation prioritaire, etc.), la mobilisation des acteurs de l'entreprise - managers, partenaires sociaux, branches professionnelles - et du monde associatif reste une condition de la réussite d'un tel projet. Lire aussi : • L'Éducation nationale promet de ne laisser aucun bachelier sur le carreau • Trois clés pour faire durer les bonnes résolutions de la rentrée de votre enfant • Cette prof a eu une idée de génie pour inciter ses élèves à lire • Tous les matins, recevez gratuitement la newsletter du HuffPost • Retrouvez-nous sur notre page

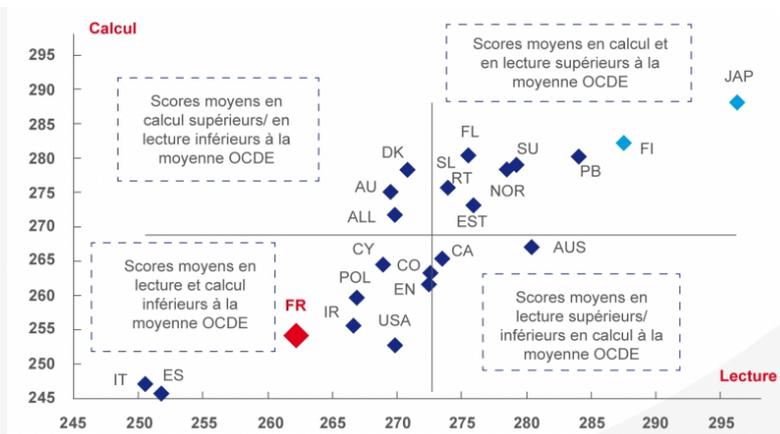


Lutter contre l'illettrisme: un impératif économique et social

Dans Analyses



France Stratégie vient de publier une note d'analyse de Nicolas Charles de l'Université de Bordeaux et Quentin Delpéch de **France Stratégie**, intitulée "Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social". En 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme. Cette note propose un objectif de résorption de ces situations à travers différentes actions. En 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, sont en situation d'illettrisme. Au-delà de ce noyau, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande. Ce constat sévère est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national. En plus d'accroître l'accès au marché du travail, la maîtrise de ces compétences favorise également la santé et l'engagement citoyen. Et à l'heure du numérique, elle est un levier crucial de développement économique. Dans le prolongement du rapport "Quelle France dans 10 ans ?", publié en 2014 par **France Stratégie**, cette Note d'analyse fixe un objectif ambitieux de réduction de la part des adultes en situation d'illettrisme : diviser par deux cette proportion d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement. Pour atteindre cet objectif, on estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme. Maîtrise des compétences de base en lecture et en calcul dans les pays de l'OCDE :



Lecture : en abscisses, le score moyen en littératie et en ordonnées, le score moyen en numératie.

Source : OCDE, PIAAC, 2013 Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer Si les jeunes générations sont de mieux en mieux formés, une personne en situation d'illettrisme sur deux a plus de 45 ans. Au-delà de ce « stock » d'adultes, chaque année 31 000 jeunes sont identifiés comme ayant des difficultés graves dans la maîtrise des compétences de base, lors des Journées Défense et Citoyenneté. La formation professionnelle continue, qui a un fort impact sur l'entretien des compétences et l'acquisition de nouvelles, ne s'adresse pas à tout le monde. Les inégalités d'accès sont importantes. En 2012, par exemple, 68 % des cadres y ont eu recours contre seulement 37 % des ouvriers. Le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale, le statut sur le marché du travail, le secteur d'activité constitue des facteurs discriminants. Pourtant, la maîtrise des compétences de base est un enjeu social essentiel. Les individus possédant un faible niveau en lecture ont davantage de risques d'être en mauvaise santé. L'engagement dans le cadre public et collectif (associations, bénévolat) est aussi plus fort pour les individus qui maîtrisent les compétences de base. D'un point de vue économique, plus la part des adultes possédant les compétences de base est élevée dans un pays donné, plus le revenu par habitant est important. De plus, les individus qui ont un fort degré de maîtrise des compétences de base ont davantage de chance d'être en emploi et d'obtenir une rémunération élevée. Enfin, la maîtrise des compétences de base est nécessaire face à processus de la polarisation des qualifications observé dans nos économies avancées : les individus qui les maîtrisent s'adaptent plus facilement aux nouvelles compétences requises. **France Stratégie** propose de travailler pour diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de remmener le taux de 7 % à 3,5 % de la population. Dans un contexte de faible accès à la formation, de l'allongement de la vie professionnelle et d'intensification des changements technologiques, il est nécessaire de cibler les seniors tout autant que les jeunes. 50 millions d'euros supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'euros, seraient nécessaires pour remplir cet objectif. Concrètement, des dotations spécifiques destinées à l'acquisition de ces compétences génériques doivent être proposées, notamment dans le cadre du compte personnel de formation. La réalisation de cet objectif ne se fera que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'identifier et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme. Chez les jeunes, la Journée Défense et Citoyenneté est importante : elle permet de mesurer le niveau d'illettrisme chez les jeunes et d'orienter les individus. Elle devra également permettre de proposer aux jeunes détectés un accompagnement spécifique. Concernant les adultes, l'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles... Par ailleurs, des actions spécifiques, par secteurs, doivent être mises en place afin de renforcer le recours à la formation. Le BTP ou l'agriculture devraient être des secteurs prioritairement ciblés. La réflexion autour de la mise en place du compte personnel d'activité devra intégrer cette dimension : il s'agit d'inciter les individus à mobiliser leur droit à la formation pour lutter contre leur situation d'illettrisme. Dans la même thématique :



Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter contre l'illettrisme



Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter efficacement contre l'illettrisme. Dans un rapport publié lundi 31 août, l'organisme de réflexion **France Stratégie** estime à 210 millions d'euros par an le budget nécessaire pour diviser par deux le nombre d'adultes en situation d'illettrisme en dix ans – soit de ramener ce taux de 7 % à 3,5 % de la population. Or, les politiques de lutte contre l'illettrisme sont dotées actuellement d'environ 160 millions d'euros par an.

Plus de 2,5 millions de personnes qui ont été scolarisées en France sont illettrées, soit 7 % des 18-65 ans. Une situation alarmante qui nuit à l'égalité entre les citoyens et à l'insertion professionnelle, souligne **France Stratégie**. L'organisme préconise des formations individualisées pour « donner le goût d'apprendre à des personnes qui ne s'en croient pas capables, explique Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Nous devons offrir des solutions adaptées aux besoins de chacun, car ces personnes ne viendront jamais d'elles-mêmes vers un dispositif existant. » L'approche doit donc passer par une discussion autour du quotidien, pour déceler les lacunes de chaque travailleur sans les stigmatiser. Les secteurs professionnels les plus touchés sont l'agriculture, l'industrie et l'agroalimentaire.

Les adultes français ont un niveau moyen de compétences élémentaires parmi les plus faibles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils se classent 21^e sur 24 pays en termes de « littératie », selon l'enquête d'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de 2013. L'Hexagone compte une proportion quatre fois plus élevée d'adultes ayant un niveau faible en lecture que le Japon, et deux fois plus que la Finlande.

« Du déni à l'action »

Une « dynamique d'amélioration » est cependant en cours, assure Quentin Delpech, auteur de la note de **France Stratégie**, puisque la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans. Le (...) Lire la suite sur lemonde.fr

Tout le monde savait...

Inscrivez-vous aux newsletters du Monde.fr



Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter contre l'illettrisme

Il manque 50 millions d'euros par an pour lutter efficacement contre l'illettrisme. Dans un rapport publié lundi 31 août, l'organisme de réflexion **France Stratégie** estime à 210 millions d'euros par an le budget nécessaire pour diviser par deux le nombre d'adultes en situation d'illettrisme en dix ans – soit de ramener ce taux de 7 % à 3,5 % de la population. Or, les politiques de lutte contre l'illettrisme sont dotées actuellement d'environ 160 millions d'euros par an.

Plus de 2,5 millions de personnes qui ont été scolarisées en France sont illettrées, soit 7 % des 18-65 ans. Une situation alarmante qui nuit à l'égalité entre les citoyens et à l'insertion professionnelle, souligne **France Stratégie**. L'organisme préconise des formations individualisées pour « donner le goût d'apprendre à des personnes qui ne s'en croient pas capables, explique Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Nous devons offrir des solutions adaptées aux besoins de chacun, car ces personnes ne viendront jamais d'elles-mêmes vers un dispositif existant. » L'approche doit donc passer par une discussion autour du quotidien, pour déceler les lacunes de chaque travailleur sans les stigmatiser. Les secteurs professionnels les plus touchés sont l'agriculture, l'industrie et l'agroalimentaire.

Les adultes français ont un niveau moyen de compétences élémentaires parmi les plus faibles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils se classent 21^e sur 24 pays en termes de « littératie », selon l'enquête d'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de 2013. L'Hexagone compte une proportion quatre fois plus élevée d'adultes ayant un niveau faible en lecture que le Japon, et deux fois plus que la Finlande.

« Du déni à l'action »

Une « dynamique d'amélioration » est cependant en cours, assure Quentin Delpech, auteur de la note de **France Stratégie**, puisque la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans. Le taux de personnes illettrées est d'ailleurs passé de 9 % en 2004 à 7 % en 2011.

Le principal enjeu réside dans la détection de ces personnes, qui adoptent des stratégies d'accommodement pour cacher leur handicap. « Il faut une mobilisation de tous les acteurs », souligne M. Delpech. Les responsables des ressources humaines doivent notamment être sensibilisés, mais aussi les enseignants. Une méthode préconisée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est « l'action éducative familiale ». Les professeurs remarquent les parents d'élèves qui ont du mal à aider leurs enfants dans les devoirs et des formations spécialisées leur sont ensuite proposées.

La Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises s'est également investie depuis plusieurs années dans l'aide aux illettrés, plus nombreux dans les petites entreprises. « Depuis 2008, nous sommes passés du déni à l'action », se félicite M. Fernandez.

Si chaque cas est unique, les illettrés sont souvent des hommes, âgés, sans emploi, habitant des zones rurales ou des zones urbaines sensibles. Mais les problèmes de « littératie » n'épargnent pas les jeunes pour autant. 72 000 adolescents de moins de 17 ans sont en difficulté de lecture, dont 31 000 ne savent pas du tout lire. Un handicap qui nuit à leur future vie professionnelle, mais aussi à leur bien-être physique. Les individus possédant un niveau faible en lecture sont en effet plus exposés au risque d'être en mauvaise santé.

Pour remédier à cette situation, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme mise avant tout sur la sensibilisation. Elle organise chaque année des journées nationales d'action contre l'illettrisme. L'édition 2015, qui se tiendra du 8 au 13 septembre, propose des portes ouvertes, des conférences, des ateliers d'écriture, ou encore des rencontres avec des recruteurs.

Amélie Petitdemange



Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social

France Stratégie - 01/09/2015 14:35:00



Paris, le 31 août 2015 - **France Stratégie** vient de publier : **Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social**

France Stratégie préconise la mise en place d'une politique volontariste afin de diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de ramener le taux de 7 % à 3,5 % de la population.

En 2011, 2,5 millions d'individus entre 18 et 65 ans en France métropolitaine et ayant été

scolarisés en France sont en situation d'illettrisme. Le niveau moyen des adultes en lecture et en calcul est même parmi les plus faibles des pays de l'OCDE : 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013.

Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer.

- Si les jeunes générations sont de mieux en mieux formés, une personne en situation d'illettrisme sur deux a plus de 45 ans.

- Au-delà de ce « stock » d'adultes, chaque année 31 000 jeunes sont identifiés comme ayant des difficultés graves dans la maîtrise des compétences de base, lors des Journées Défense et Citoyenneté.

- La formation professionnelle continue, qui a un fort impact sur l'entretien des compétences et l'acquisition de nouvelles, ne s'adresse pas à tout le monde. Les inégalités d'accès sont importantes. En 2012, par exemple, 68 % des cadres y ont eu recours contre seulement 37 % des ouvriers. Le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale, le statut sur le marché du travail, le secteur d'activité constitue des facteurs discriminants.

Pourtant, la maîtrise des compétences de base est un enjeu social essentiel.

Les individus possédant un faible niveau en lecture ont davantage de risques d'être en mauvaise santé. L'engagement dans le cadre public et collectif (associations, bénévolat) est aussi plus fort pour les individus qui maîtrisent les compétences de base.

D'un point de vue économique, plus la part des adultes possédant les compétences de base est élevée dans un pays donné, plus le revenu par habitant est important. De plus, les individus qui ont un fort degré de maîtrise des compétences de base ont davantage de chance d'être en emploi et d'obtenir une rémunération élevée. Enfin, la maîtrise des compétences de base est nécessaire face à processus de la polarisation des qualifications observé dans nos économies avancées : les individus qui les maîtrisent s'adaptent plus facilement aux nouvelles compétences requises.

France Stratégie propose de travailler pour diviser par deux la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, soit de remmener le taux de 7 % à 3,5 % de la population. Dans un contexte de faible accès à la formation, de l'allongement de la vie professionnelle et d'intensification des changements technologiques, il est nécessaire de cibler les seniors tout autant que les jeunes. 50 millions d'euros supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'euros, seraient nécessaires pour remplir cet objectif. Concrètement, des dotations spécifiques destinées à l'acquisition de ces compétences génériques doivent être proposées, notamment dans le cadre du compte personnel de formation.

La réalisation de cet objectif ne se fera que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'identifier et d'accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Chez les jeunes, la Journée Défense et Citoyenneté est importante : elle permet de mesurer le niveau d'illettrisme chez les jeunes et d'orienter les individus. Elle devra également permettre de proposer aux jeunes détectés un accompagnement spécifique.

Concernant les adultes, l'ensemble des parties prenantes doivent s'impliquer dans le processus de détection : managers, partenaires sociaux, branches professionnelles... Par ailleurs, des actions spécifiques, par secteurs, doivent être mises en place afin de renforcer le recours à la formation. Le BTP ou l'agriculture devraient être des secteurs prioritairement ciblés.

La réflexion autour de la mise en place du compte personnel d'activité devra intégrer cette dimension : il s'agit d'inciter les individus à mobiliser leur droit à la formation pour lutter contre leur situation d'illettrisme.

Télécharger le document de travail Lutter contre l'illettrisme : un impératif économique et social sur notre site internet.

Crédit photo: iStock

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé
Responsable de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET
Jean Pisani-Ferry
Commissaire général

Opération destruction du Code du travail

SOCIAL Le premier ministre donne le feu vert. À gauche, on s'inquiète. P. 6

MATIGNON

Le Code du travail, dernier obstacle dans la course libérale de Valls

Loin de poser des garde-fous sur les 35 heures, Manuel Valls voit plus grand et plus loin : le Code du travail est désormais la cible de ses « réformes ». Ce chantier annoncé par le premier ministre à l'université d'été du PS fait l'effet d'une bombe à gauche et du côté syndical.

Donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Voilà l'argument de Manuel Valls pour « réformer en profondeur » le Code du travail. Le dernier grand chantier social du quinquennat annoncé par le premier ministre à l'université d'été du PS, dimanche, a fait l'effet d'une bombe à gauche et du côté syndical. Le leader de la CGT, Philippe Martinez, résume en une phrase l'ambition du premier ministre : « On nous propose que chaque entreprise ait son Code du travail. » Même la bienveillance de la CFDT à l'égard du gouvernement socialiste est mise à rude épreuve avec la réforme qui se dessine : « Pas question de casser le Code du travail et d'enlever des protections aux salariés », a prévenu son responsable, Laurent Berger.

La crainte ? Voir émerger un monde du travail au sein duquel le contrat remplacerait les garanties inscrites dans la loi. Un chantier lancé dès avant l'été, en fait, par Emmanuel Macron, annonçant le 17 juin la tenue d'une « conférence sociale » à l'automne pour réfléchir à l'articulation entre la loi et les accords collectifs. Le conseiller d'État Jean-Denis Combexelle doit d'ailleurs remettre un rapport sur ce thème, le 30 septembre. Sa feuille de route justifie les craintes syndicales : il s'agit de travailler sur les moyens de renforcer, dans le droit, la place des accords négociés au détriment de la loi. L'enjeu est énorme puisque, dans ce nouveau paysage, c'est bien le rapport de forces entre un salarié et son patron qui déterminerait in fine les droits du premier, et non plus le Code du travail. « Si personne n'était protégé, (...) ce serait la jungle généralisée. (...) Bazarder le Code du travail, ce serait une régression terrible », réagissait, hier, le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent.

Mais Manuel Valls est loin d'avoir gagné la partie. C'est donc en fin politique qu'il manœuvre, après la bronca des militants PS contre la sortie d'Emmanuel Macron visant les 35 heures. À La Rochelle, le premier ministre a ainsi fait mine de s'ériger en rempart des 35 heures contre son ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, pour mieux proposer de « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » du travail. Pari réussi : même

le *Figaro* n'y a vu que du feu, en ne retenant du discours que le « catéchisme socialiste » (sic) du locataire de Matignon sur les 35 heures.

Face à un chantier potentiellement explosif, Valls assure ses arrières

Il fallait pourtant tendre l'oreille jusqu'au bout pour comprendre que Manuel Valls ne posait aucun garde-fou, mais élargissait simplement sa perspective. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé, c'est l'avenir ! » a tranché le premier ministre. Sous-entendu : le combat contre les 35 heures, qu'il appelait à « déverrouiller » lors de la primaire de 2011, est déjà dépassé, tant leur portée a été considérablement affaiblie depuis quinze ans par touches

successives, comme la modification du régime des heures supplémentaires ou l'introduction de la possibilité d'accords dérogatoires.

Manuel Valls voit plus grand et plus loin : après les réformes de Sarkozy, après le vote de l'ANI en 2013, le Code du travail est désormais la cible de ses « réformes ». La durée du travail ne lui est pas étrangère, elle fait simplement partie d'un tout plus vaste : « *D'ores et déjà, nous avons permis aux entreprises d'ajuster, par accord collectif, salaires et temps de travail quand elles traversent une période de difficultés* », vantait-il ainsi dans les *Échos* du 25 août. C'est ce sillon de « *l'accord collectif* » que le premier ministre veut creuser pour « *bâtir (le) modèle de "flexisécurité" à la française* », en faisant « *confiance au dialogue social à tous les niveaux, notamment dans l'entreprise. (...) L'objectif, c'est de laisser plus*

de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux ».

Face à un chantier potentiellement explosif, le premier ministre assure ses arrières. À La Rochelle, il a enrôlé dans son combat la figure tutélaire de l'ancien garde des Sceaux socialiste Robert Badinter, et auteur, en juin, avec le professeur de droit Antoine Lyon-Caen, d'un livre qui a fait couler beaucoup d'encre : *le Travail et la Loi* (éditions Odile Jacob). « *Il n'est pas question une seconde de toucher à la protection des salariés* », assurait pourtant Robert Badinter, le 17 juin, à ceux qui l'accusent de conforter les attaques contre le Code du travail. Des préventions aujourd'hui confortées par l'entreprise de Manuel Valls. ●

**SÉBASTIEN CRÉPEL ET
FRÉDÉRIC DURAND**



« CE N'EST PAS
À LA GAUCHE
D'AFFAIBLIR LES
PROTECTIONS
COLLECTIVES »,
A DÉCLARÉ CHRISTIAN
PAUL, DÉPUTÉ PS
« FRONDEUR »
DE LA NIÈVRE.

À LA ROCHELLE, LE PREMIER MINISTRE A FAIT MINE DE S'ÉRIGER EN REMPART DES 35 HEURES. PHOTO XAVIER LEOTY/AFP



Emploi. Manuel Valls tenté de réformer le droit du travail



Emmanuel Macron avait créé la polémique, en tentant de rallumer le débat sur les 35 heures, jeudi soir, devant le Medef. Le débat est, a tranché Manuel Valls, dimanche, à La Rochelle, en clôture de l'université d'été du PS. ' ', a-t-il lancé, en nage dans sa chemise blanche, sous les applaudissements nourris de la salle.

Mais Manuel Valls conserve l'ambition de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens.

Complexe et inefficace

Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « **font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace** », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. « **Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu** », a réagi M. Valls.

Notre guide pour entreprendre

Les salariés « **ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés** », constate le Premier ministre, convaincu « **qu'il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation** » en matière de travail. « **On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie** », a-t-il lancé, défendant une gauche « **inventive** » et qui « **s'adapte aux réalités du monde** ». France. Pas de croissance, mais un peu d'emploi

« **Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins**, a argumenté Manuel Valls. **Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits-à la formation, à la prise en compte de la pénibilité-mieux assurés pour les salariés.** »

Lire aussi : Fiscalité. Le Royaume-Uni séduit nos entrepreneurs

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « **les simplifications possibles** » du Code du travail pour rendre « **le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace** ». Mais le texte de Robert Badinter avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail, François Rebsamen, à affirmer qu'il n'était pas question de « **réécrire** » le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat.

Ouest-France



Invitation à la conférence "les effets des allègements du coût du travail sur la compétitivité et l'emploi"

Michel Didier, président de Coe-Rexecode, Louis Gallois et Denis Ranque, co-présidents de La Fabrique de l'industrie, ont le plaisir de vous convier à une conférence-débat jeudi 17 septembre 2015 de 18h30 à 20h30 dans l'amphithéâtre AXA, 25 avenue Matignon, Paris 8e.



CICE, Pacte de responsabilité... : quels sont les effets des allègements du coût du travail sur la compétitivité et l'emploi ?

En présence de :

- Jean Pisani-Ferry, commissaire général de **France Stratégie**,
- Louis Gallois, président du conseil de surveillance de PSA Peugeot-Citroën,

Eric Heyer, directeur analyse et prévision de l'OFCE, - Gilles Koléda*, économiste, Seuréco Érasme,

- Jean-François Ouvrard, directeur des études de Coe-Rexecode.

Le débat sera animé par Bertille Bayart, rédacteur en chef au Figaro Economie.

Depuis leur création, les allègements de charges sont concentrés sur les salaires proches du SMIC, pour stimuler la création rapide d'emplois. Ils bénéficient donc surtout aux entreprises qui emploient des travailleurs peu qualifiés ; les entreprises exportatrices, qui réalisent des gains de productivité supérieurs, en profitent peu.

Un débat s'ouvre entre les économistes qui plaident pour un renforcement de ces allègements sur les bas salaires, afin de lutter contre le chômage, et ceux qui déplorent que cela ouvre des trappes à basses qualifications et bloque les gains de productivité. Selon eux, baisser le coût du travail sur les salaires intermédiaires permettrait aux entreprises exposées d'augmenter leurs parts de marché, générant plus de croissance et autant d'emplois que l'approche opposée, à condition que les allègements ne soient pas trop vite dissipés en augmentations de salaires ou de dividendes.

* Gilles Koléda est l'auteur de l'étude "Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française"

La conférence sera suivie d'un cocktail, à partir de 20h30.



L'Institut Montaigne publie une étude sur le dialogue social. Très attendue, elle ouvre la voie aux travaux de la Fondation Terra Nova et de la commission Combrexelle

Les pistes chocs pour secouer le marché du travail

Dialogue social

A La Rochelle, Manuel Valls a promis de lancer la réforme du droit du travail. Le rapport commandé à cet effet à Jean-Denis Combrexelle est attendu pour mi-septembre. La Fondation Terra Nova doit présenter sa réforme mercredi. **Juste avant l'étude de l'Institut Montaigne, think tank réputé libéral, dont l'Opinion s'est procuré les premières conclusions.** Cette version d'une trentaine de pages donne des grandes pistes de réflexion pour faire de l'accord d'entreprise majoritaire la référence. Objectif: renforcer la place du contrat de travail et de la négociation collective sur le Code du travail.

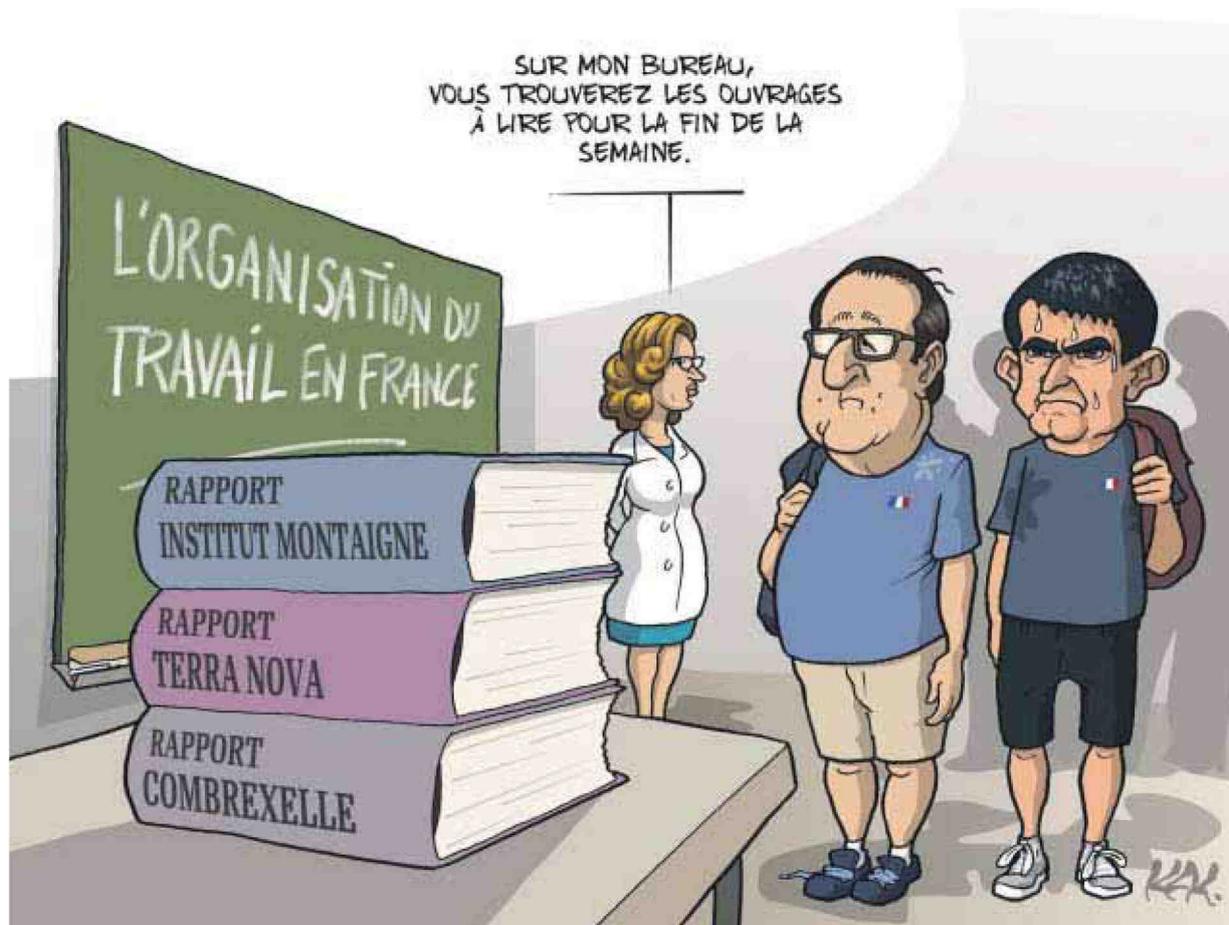
Fanny Guinochet

DÉCIDÉMENT, LA NÉGOCIATION collective est le thème phare de cette rentrée!

Et les préconisations de l'Institut Montaigne, que s'est procuré l'Opinion, promettent de faire du bruit: il s'agit de revoir de fond en comble « un modèle français de négociation sociale qui apparaît comme un handicap majeur pour l'économie française ».

Depuis le printemps, l'Institut a fait plancher des experts, chercheurs, et spécialistes du droit du travail et des ressources humaines sur la façon de rendre moins rigide notre marché du travail. Pour eux, comme le demande le patronat, il y a urgence à opérer « une inversion de la hiérarchie des normes », c'est-à-dire à faire primer l'accord d'entreprise sur la loi. Et donc à en finir avec cette exception française, frein à la réforme, qui donne tant de poids à la négociation interprofessionnelle, issue de grandes messes transformées au fil des ans en premiers rounds législatifs.

Dans ce contexte, l'Institut Mon-



taigne propose « d’inscrire dans la Constitution l’accord collectif comme une norme à part entière », afin qu’il soit reconnu comme une base autonome en droit du travail. De fait, l’accord pourra adapter aux besoins de l’entreprise les règles du Code du travail et des conventions collectives. Une vraie révolution, « puisque ce n’est qu’à défaut d’un accord d’entreprise, ou d’un accord de branches, que s’appli-

queront les textes du Code du travail, les lois et règlements ».

Si le groupe de travail formule des propositions chocs, c’est que son diagnostic est sans appel. Le document rappelle qu’« en 2013, ont été signés pas moins de 44 accords nationaux et avenants interprofessionnels - souvent a minima -, 962 accords de branches et plus de 39 000 accords d’entreprises, ce qui montre une dynamique de

négociation au sein des entreprises » ; il n’empêche, « le bilan français n’est guère convaincant ». Car selon les experts, l’efficacité de notre système se résume à notre taux de chômage : plus de 10%. « Trop complexe », « trop formel », notre dialogue social ne permet pas d’aborder les vrais sujets de notre économie, plombé qu’il est par une kyrielle d’obligations et une multitude

●●● Page 2



●●● *Suite de la page 1*

d'échelons de négociation. Certains objecteront que la loi Rebsamen tout juste votée n'a pas encore produit ses effets. Mais même si ce texte réduit le nombre de réunions et de négociations, il n'offre pas « de nouvelles méthodes pour ménager une vraie place à l'accord collectif, en particulier au sein de l'entreprise ».

Au passage, le think tank rappelle que la négociation sociale quelle que soit sa forme ne peut fonctionner qu'avec des partenaires sociaux - syndicaux comme patronaux - forts et légitimes. Tout le contraire de nos centrales morcelées, en perte de vitesse, et trop souvent mues par des postures, comme le faisaient d'ailleurs remarquer François Rebsamen. En

La faiblesse des partenaires sociaux tient au manque d'autonomie que leur confère le politique, maître de l'agenda, des thématiques de négociation, etc.

France, les représentants syndicaux doivent être plus représentatifs, assure l'Institut Montaigne. Une des pistes serait de s'orienter vers un syndicalisme de services, sur le modèle des pays nordiques, où les salariés mais aussi les patrons sont obligés d'adhérer pour bénéficier des compromis trouvés par leurs représentants. Une solution serait aussi de pouvoir passer outre les représentants traditionnels : en cas de blocage de la négociation collective, la voix des salariés doit pouvoir s'imposer via l'organisation de référendums.

Reste qu'en France, la faiblesse des partenaires sociaux tient aussi, rappelle le document, au manque d'autonomie que leur confère le politique, maître de l'agenda, des thématiques de négociation, etc. Là aussi, redéfinir les rôles de chacun et le champ du paritarisme est devenu une nécessité, notamment en matière d'assurance chômage ou de gestion des systèmes de retraites.

Si l'accord d'entreprise ou de branches devient la référence absolue, cela ne peut se faire qu'avec des branches professionnelles solides et représentatives. Et l'Institut de pointer le retard français, qui compte 700 branches (dont plus de la moitié serait inactive), contre 50 en Allemagne. Certes, une mission est en cours pour essayer d'en regrouper certaines, mais le chantier patine. Or, selon le rapport, les branches devraient jouer un rôle de socle pour la négociation. Il semble pertinent en effet, que ce soit au niveau d'un même secteur d'activité que soient décidées les règles de son fonctionnement. L'Institut Montaigne préconise que les conditions de rémunération et de travail soient décidées à cet échelon, via des accords passés pour une durée déterminée et régulièrement renégociés, pour une meilleure adaptation de notre économie.

La polémique lancée par Emmanuel Macron sur les 35 heures n'est pas près de s'éteindre, car si les accords collectifs deviennent la règle, ils permettront de modifier sans difficulté la durée légale du travail au niveau de l'entreprise ou de la branche. Chaque entreprise pourra après accord majoritaire passé avec ses salariés choisir d'adapter cette durée du travail selon ses besoins et pour une durée définie. C'est ce qu'ont fait d'ailleurs la plupart des accords cités en exemple, chez Renault ou PSA.

Manuel Valls pourra rappeler le bilan publié au printemps par les partenaires sociaux : ils reconnaissent eux-mêmes la faible portée de ces accords - à peine une dizaine signée - du fait d'une réglementation trop contraignante. L'Institut Montaigne propose de déverrouiller sensiblement ces accords, en permettant que « la négociation d'entreprise puisse aborder la question des majorations d'heures supplémentaires, le travail du dimanche, le travail de nuit, mais aussi la forme du contrat de travail, et notamment le recours aux contrats à durée déterminée ». La seule limite étant le respect des textes européens et internationaux.

Pas de doute qu'à gauche, la « dérive libérale » sera dénoncée. Selon l'Institut Montaigne, ce déverrouillage est pourtant une des voies pour que la France en finisse avec le chômage de masse.

@fannyguinochet 



Aujourd'hui l'économie France: vers une réforme du droit du travail?



Aujourd'hui l'économie

France: vers une réforme du droit du travail?

Par Dominique Baillard Diffusion : lundi 31 août 2015 Le Premier ministre Manuel Valls, lors du congrès de cloture du congrès socialiste de La Rochelle, le 30 août 2015.
REUTERS/Stephane Mahe

En France, la réforme du code du travail sera le grand chantier de la rentrée pour le gouvernement. Manuel Valls l'a confirmé ce week-end à la Rochelle, à l'université d'été du Parti socialiste.

C'est l'une des dernières cartouches du gouvernement pour faire baisser le chômage, cette plaie de l'économie française. Le nombre des demandeurs d'emploi s'est stabilisé en août, mais la courbe ne s'est toujours pas inversée. Le taux de chômage dépasse encore le seuil des 10 %. Les allègements de charges patronales et la baisse de l'euro ont profité à l'économie mais pas assez pour fournir du travail au plus grand nombre et notamment aux jeunes, les premières victimes de cette pénurie. D'où ce projet de réformer le code du travail pour rendre le marché plus fluide. Car la réforme que le Medef réclame au plus vite consiste bien à rendre l'embauche, comme le licenciement, plus facile.

Dans les pays européens où le chômage a reculé, la flexibilité est le maître mot

C'est le cas au Royaume Uni (où le chômage est tombé à 5 %), en Allemagne et en République tchèque, deux pays où l'on se rapproche d'une situation de plein emploi. En Allemagne, les accords négociés au niveau des entreprises au moment de la crise ont permis de conserver l'emploi en comprimant le temps de travail ou le salaire. Assouplir le marché de l'emploi fait partie de l'attirail des réformes structurelles demandées par la Commission européenne et d'ailleurs considéré comme un pré-requis pour doper la productivité, l'aiguillon indispensable à la croissance sur le long terme.

En France, la flexibilité est perçue comme un synonyme de précarité

Et la réalité des pays voisins le confirme. 39 % des nouveaux emplois créés en Allemagne sont précaires, soit en intérim, soit à temps partiel. L'Allemagne est aussi le pays des disparités salariales, on rémunère fort bien les travailleurs qualifiés et pourtant indispensable dans les services exportatrices et au plus mal les employés peu qualifiés et pourtant indispensable dans les services. La France est-elle prête à emprunter cette voie? La gauche du Parti socialiste d'une part, et les syndicats d'autre part, ne veulent pas entendre parler d'une libéralisation du marché de l'emploi au détriment du salarié. La CFDT, le syndicat le plus ouvert à un toilettage du code du travail a tracé ce week-end sa ligne rouge : pas question de remettre en cause les protections garanties par la loi. On saura dans les prochains jours quelles sont les pistes envisagées, une fois que le panel d'experts dirigé par Jean-Denis Combrexelle rendra ses propositions.

En Italie, les immigrés ou leurs enfants seraient les plus dynamiques en matière de création d'entreprise

C'est la conclusion d'une étonnante statistique publiée par le quotidien La Repubblica : d'après les données de la chambre de commerce pour l'année 2015, les prénoms les plus courants portés par

les créateurs d'entreprise sont Hu, Chen, Singh ou encore Hussein. Rossi, l'un des prénoms italiens les plus courants, n'apparaît qu'en quatrième position de ce palmarès.

Sur le même sujet



Revue de presse française

A la Une: chaude rentrée pour Manuel Valls

[En savoir plus](#)

France

PS: à La Rochelle, Valls calme la tempête déclenchée par Macron

[En savoir plus](#)



France

France: Macron demande aux patrons de se mobiliser pour l'emploi

[En savoir plus](#)



Invité du matin

Geoffroy Roux de Bézieux: «la situation en France s'améliore légèrement»

[En savoir plus](#)



France

L'emploi et les réformes au menu de l'université d'été du Medef

[En savoir plus](#)



À LA UNE

Derrière les 35 heures, l'enjeu des heures sup'

Profitant de l'Université du Medef, le ministre de l'Economie Emmanuel Macron a relancé le débat sur la durée du travail. Mais derrière cette question des 35 heures légales, c'est davantage le coût que la durée du travail qui est mis en question...

DERRIÈRE LA POLEMIQUE SUR LES 35 HEURES, LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Une fois encore, profitant de l'Université du Medef, le ministre de l'Economie Emmanuel Macron a relancé le débat sur la durée du travail. Mais derrière cette question des 35 heures légales, c'est en vérité le sujet du coût du travail qui est dans le collimateur.

Le ministre de l'Economie Emmanuel Macron a de la suite dans les idées. En 2014, à peine après avoir pris ses fonctions à Bercy, il s'en était pris aux « 35 heures », estimant qu'il fallait ne pas « les mettre sur un piédestal » et davantage permettre à des accords d'entreprise majoritaires d'aménager la durée du travail. Un an plus tard, **rebelote lors de l'université du Medef, le ministre de l'Economie a fustigé la « fausse bonne idée » selon laquelle « la France pourrait aller mieux en travaillant moins » :**

La gauche (n'était) pas exempte de critiques particulières. Elle a pu croire à un moment, il y a longtemps, que la politique se faisait contre les entreprises, ou au moins sans elle. (...) Que la France pourrait aller mieux, en travaillant moins. C'était des fausses idées.

Le ministre a juré depuis qu'il ne faisait pas allusion aux 35 heures. Il n'empêche, la polémique a été relancée, même si le Premier ministre Manuel Valls - lui-même favorable au « déverrouillage » des 35 heures lors de la primaire socialiste de 2011 - a tenté d'éteindre le feu, conscient que les 35 heures représentaient un véritable totem à gauche.

La France raffole de ce genre de polémiques idéologiques ou sémantiques qui permettent à la classe politique de s'enfermer dans des postures. Mais, économiquement parlant, est-il vraiment nécessaire de rouvrir le débat sur les 35 heures, 15 ans après l'application de la seconde loi Aubry ?

LES 35 HEURES LÉGALES NE CORRESPONDENT PAS À LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Il convient d'abord de rappeler que les « 35 heures » légales ne sont en réalité que le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. En d'autres termes, la durée légale du temps de travail n'a rien à voir avec la durée effective. Pour preuve, si la durée légale hebdomadaire du travail en France est fixée à 35 heures, la durée effective, elle, pour les salariés à temps plein, se situait en 2014 à 39 heures selon l'Insee, contre 40,4 heures en moyenne dans l'Union européenne. En Allemagne, la durée hebdomadaire du travail est de 40,5 heures, contre 38,7 heures par exemple en Italie. Mais, attention aux comparaisons qui peuvent s'avérer trompeuses. Il convient en effet de compléter ces données par celles sur le temps partiel. En Allemagne, le nombre de salariés à temps partiel atteint 27,6% contre seulement 19% en France.

Il convient aussi de rappeler qu'en France, l'employeur est libre de fixer la durée effective du travail. Il doit juste respecter les limites européennes : 44 heures par semaine, voire 48 heures sur un cycle court. Sa seule obligation est de rémunérer en « heures sup » les heures effectuées au-delà de la 35e heure. En règle générale, la bonification est égale à un taux de 25% pour les 8 premières « heures sup » et 50% au-delà. Mais un accord d'entreprise, voire de branche, peut ramener ce taux de bonification à 10%. Concrètement, « l'heure sup » d'un salarié au Smic (9,61 euros de l'heure) représentera alors un surcoût de... 0,961 euros pour l'entreprise. Soit moins de 4 euros pour quatre heures de travail supplémentaires hebdomadaires...

Encore mieux, depuis une loi de 2008, le contingent d'heures supplémentaires qu'il est possible de faire effectuer à un salarié dans l'année peut être... librement négocié via un accord d'entreprise. A défaut d'accord, ce contingent est égal à 220 heures annuelles, soit plus de six semaines de travail supplémentaires possibles.

On pourrait aussi ajouter que la législation sur le temps de travail ouvre tellement de possibilités qu'elle permet même potentiellement d'éviter de payer des « heures sup ». Il suffit pour cela de proposer aux salariés des forfaits annuels en jours (jusqu'à 282 jours de travail) ou en heures. Et que dire de l'organisation en cycle de travail permise par l'annualisation du temps de travail, tant réclamée par les entreprises, et accordée par la première loi Aubry sur les 35 heures en 1998.

DE MULTIPLES SOUPLESSES PRÉVUES PAR LE CODE DU TRAVAIL...

Concrètement, des accords peuvent prévoir une modulation du temps de travail sur l'année: par exemple, certaines semaines de travail sont travaillées 42 heures (non rémunérées en « heures sup ») et d'autres moins. Seulement, in fine, sur l'année, la durée moyenne de 35 heures doit être respectée. Un dispositif salué par les entreprises car il permet, quand c'est nécessaire, de parvenir à une hausse très sensible de la durée d'utilisation des équipements. D'ailleurs, la durée d'utilisation des équipements est passée en moyenne de 50 heures en 1996 à 55 heures dans les années 2000 du fait des nouvelles possibilités offertes par la législation sur les 35 heures.

Dernièrement encore, [avec le vote cet été de la loi Macron sur la croissance](#), une nouvelle brèche a été ouverte dans la législation sur les 35 heures, via les assouplissements apportés à la conclusion des accords de maintien de l'emploi. Concrètement, si un accord majoritaire l'autorise, une entreprise en difficulté « conjoncturelle » peut, en échange du maintien de l'emploi, augmenter le temps de travail (ou le baisser) et diminuer les rémunérations (celles supérieures à 1,2 Smic), via, par exemple, l'exonération du paiement des majorations des heures supplémentaires. Or, depuis la loi Macron, la durée maximale de ces accords a été portée de deux ans à cinq ans. Ce qui signifie qu'une entreprise pourra déroger pendant ce laps de temps à la réglementation sur la durée du travail.

En portant la durée des accords à 5 ans, cela va permettre de généraliser progressivement le champ des entreprises où des accords de ce type peuvent être conclus. En effet, il semble difficile sur cinq ans de parler d'une difficulté « conjoncturelle ». En vérité, sans le crier haut et fort, la loi élargit la brèche qui permet de contourner la législation sur les 35 heures...

... MAIS COMPLEXES À MANIER POUR LE PME

On le voit, contrairement aux idées reçues, les dispositions législatives sur la durée du travail autorisent toutes les souplesses possibles. Les 35 heures ne sont absolument pas un « carcan », il est possible de travailler bien davantage en toute légalité. En revanche, ce que l'on peut concéder c'est la complexité du dispositif.

Pour connaître toutes les arcanes du droit de la durée du travail, toutes ses possibilités, il faut être un spécialiste. Et les TPE/PME n'ont pas les moyens d'engager un tel profil. Bien souvent, leurs comptables ou experts-comptables sont aussi mal outillés pour les conseiller. A l'évidence, il y a là une importante marge de progression.

Dans les plus grandes entreprises, dotées d'un service de ressources humaines, le problème est nettement moins aigu. Et, de toute façon, pour ces sociétés, il n'est pas question de rouvrir le dossier du temps de travail, il a été trop difficile de parvenir à un savant équilibre.

LES "ANTI 35 HEURES" VEULENT ALLÉGER LE COÛT DU TRAVAIL

En vérité, ce que visent les détracteurs des 35 heures légales, ce n'est pas tant la durée du travail que le coût du travail. Leur objectif est d'améliorer la compétitivité prix. C'est l'obligation de payer les heures supplémentaires au-delà des 35 heures hebdomadaires qui est dans leur collimateur. Ce courant de pensée milite donc pour la fin de toute référence à une durée légale hebdomadaire, en prenant le Royaume-Uni comme exemple. Pour eux, chaque entreprise devrait pouvoir négocier avec les syndicats un accord fixant le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ou de toutes autres mesures compensatrices d'une durée du travail accrue. Il ne devrait donc plus avoir de règle nationale, mais autant de règles différentes qu'il y a d'entreprises. Certains émettent même un raisonnement très simple et qui a le mérite de la clarté: puisque le passage aux 35 heures s'est fait sans diminution de salaires, un retour aux 39 heures souhaité par une entreprise devrait donc se faire sans augmentation. Une sorte de parallélisme.

Ces « réformateurs » n'ont en effet pas digéré que la diminution en 2000, sous le gouvernement Jospin, de la durée légale de 39 heures à 35 heures, se fasse sans diminution des salaires. Certains instituts économiques, [tel CEO-Rexecode, situent même à ce moment précis le décrochage en termes de compétitivité de la France](#) par rapport à l'Allemagne. Ils arguent également à l'appui de leur thèse que la réforme Aubry a eu pour conséquence de provoquer une hausse du Smic horaire de 11%... en grande partie compensée par l'augmentation des allègements de cotisations sociales patronales. Rappelons que depuis le 1er janvier 2015, il n'y a plus aucune cotisation patronale de sécurité sociale au niveau du Smic.

LE "COÛT" DES 35 HEURES

En revanche, les « anti 35 heures » vont parfois trop loin dans leur critique. Notamment quand ils évoquent le « coût » pour les finances publiques des 35 heures dans le secteur marchand évalué à 21 milliards d'euros annuels. En vérité, ce coût correspond aux allègements de cotisations sociales patronales applicables sur les salaires allant jusqu'à 1,6 Smic. Une partie de ces allègements existaient avant les lois Aubry sur les 35 heures. Certes, avec la réforme de la durée légale du travail, ils ont été amplifiés afin de compenser pour les entreprises le passage de 39 à 35 heures.

Mais, depuis 2003, lorsque François Fillon était ministre du Travail, ces allègements de cotisations ont été étendus à toutes les entreprises qu'elles aient ou non signé un accord de réduction du temps de travail. Autrement dit, contrairement à une croyance tenace, il n'existe plus de dépense publique - du moins dans le secteur marchand car dans la fonction publique c'est une autre histoire - liée aux 35 heures. Les fameux 21 milliards d'euros sont donc un instrument parmi d'autres au service de la réduction du coût du travail.

Quoi qu'en pense Manuel Valls (ou fasse semblant de penser), le débat est en vérité loin d'être clos. Il ne va d'ailleurs pas tarder à rebondir dans les semaines à venir avec la remise au Premier ministre [du rapport du Conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle sur la place et le rôle à accorder aux accords d'entreprise](#). Manuel Valls l'a redit lors de l'université d'été des socialistes à La Rochelle : il souhaite une réforme profonde du droit du travail, en donnant, notamment, une plus grande force aux accords d'entreprise au détriment de la loi. Or, le thème de la durée du travail sera forcément au cœur du sujet.



«Réformons le droit du travail»

Manuel Valls a appelé hier à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra

Nova. Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ». Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail « clarté et crédibilité », deux principes « aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux », selon lui. En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé « d'environ 800 articles » à « plus de 8000 », avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être « devenu illisible ». L'empilement des textes « crée une angoisse chez les petits entrepreneurs », « nuisible » à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz

l'ayant jugé « courageux ».

Un sujet hautement polémique

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de « réécrire » le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat. À La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

■



«Réformons le droit du travail»

Manuel Valls a appelé hier à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra

Nova. Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ». Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail « clarté et crédibilité », deux principes « aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux », selon lui. En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé « d'environ 800 articles » à « plus de 8000 », avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être « devenu illisible ». L'empilement des textes « crée une angoisse chez les petits entrepreneurs », « nuisible » à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz

l'ayant jugé « courageux ».

Un sujet hautement polémique

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de « réécrire » le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat. À La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

■

«Réformons le droit du travail»

Manuel Valls a appelé hier à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de place aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra

Nova. Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ». Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail « clarté et crédibilité », deux principes « aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux », selon lui. En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé « d'environ 800 articles » à « plus de 8000 », avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être « devenu illisible ». L'empilement des textes « crée une angoisse chez les petits entrepreneurs », « nuisible » à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz

l'ayant jugé « courageux ».

Un sujet hautement polémique

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de « réécrire » le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat. À La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

■



Droit du travail : un dossier miné au coeur de la rentrée sociale

Jouant gros après avoir conditionné sa candidature en 2017 à un recul durable du chômage, François Hollande veut confier le ministère du Travail à un fidèle expérimenté. - Photo AFP

Droit du travail

Contrat de travail



Le nouveau ministre du Travail sera nommé cette semaine. Manuel Valls veut renforcer le poids des accords d'entreprise. Le patronat pousse, les syndicats s'inquiètent.

Après la rentrée politique, la rentrée sociale. Conforté par les chiffres encourageants du chômage et toujours pressé par Bruxelles, le gouvernement est décidé à poursuivre les réformes pour « *consolider et amplifier* » le petit recul enregistré en juillet. La machine va être relancée avec la nomination du nouveau ministre du Travail, mercredi ou jeudi - François Hollande veut d'abord laisser passer la rentrée scolaire, mardi. Ce week-end, les noms d'Alain Vidalies et de Bruno Le Roux semblaient tenir la corde. N'en déplaie au patronat, l'hypothèse d'un rattachement de l'Emploi au ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a fait long feu tant elle provoquerait l'ire des syndicats, a fortiori après le tollé engendré jeudi dernier par sa critique des 35 heures. Dimanche, on apprenait de source gouvernementale qu'il s'agirait d'un remplacement « *poste pour poste* », et non d'un remaniement plus large, qui devrait être acté « *avant le Conseil des ministres de mercredi* ».

Avancer avec prudence

Jouant gros après avoir conditionné sa candidature en 2017 à un recul durable du chômage, François Hollande veut confier le poste à un fidèle, expérimenté et doté d'assez de poids politique pour porter le costume et le ministère. La connaissance des complexes arcanes du social et un sens affiné du dialogue et de la communication complètent le portrait-robot affiché à l'Elysée. Des atouts qui ne seraient, de fait, pas de trop face aux dossiers qui attendront le nouveau ministre. A commencer par celui, très sensible, d'une réforme du droit du travail. Une remise à plat du contrat de travail, jugée explosive et incertaine, reste exclue. Mais Matignon et l'Elysée sont décidés à s'attaquer au très épais dossier du Code du travail. « *Trop complexe* », il sclérose les entreprises et le marché de l'emploi, martèle Manuel Valls. Dimanche à La Rochelle, lors de l'université d'été du PS, il a de nouveau appelé à « *revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation* » en matière de droit du travail, en octroyant « *plus de latitude* » aux employeurs

et aux salariés « *pour décider eux-mêmes* ».

Mercredi, le think tank socialiste Terra Nova présentera un rapport du juriste Jacques Barthélémy et de l'économiste Gilbert Cette sur la place des accords d'entreprise par rapport à la loi pour établir les normes sociales. L'Institut Montaigne s'est aussi emparé de la question et dévoilera jeudi ses propres préconisations. Deux mises en bouche avant que la commission, dirigée par le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle, ne rende, à une date proche restant à définir, le rapport commandé par Matignon. Jean-Denis Combrexelle promet des « *propositions très opérationnelles pour faire bouger les lignes*. » L'exécutif y voit, après le premier pas que constituent les accords de maintien dans l'emploi, le prolongement naturel de la loi Rebsamen adoptée cet été, qui simplifie et assouplit le dialogue social en entreprise.

Mais jusqu'où pousser les possibilités de déroger par accord à la loi ? Pierre Gattaz (Medef) réclame de l'« *audace* » et la CGPME appelle à simplifier aussi directement le Code du travail, sans quoi la réforme « *ne résoudra pas le problème* » pour les TPE/PME dépourvues de dialogue social interne.

Matignon avance avec prudence. Après le tollé provoqué par la sortie d'Emmanuel Macron sur les 35 heures, Manuel Valls a assuré qu'« *il n'y aura pas de remise en cause du temps de travail* ». Les pistes issues du rapport Combrexelle feront l'objet de concertations avec les partenaires sociaux et devraient être au programme de la conférence sociale des 19 et 20 octobre. Le chemin est étroit. « *On nous propose que chaque entreprise ait son code du travail...* », dénonce déjà Philippe Martinez (CGT), tandis que Jean-Claude Mailly (FO), fustige un « *trip libéral* » préparant la « *dérégulation des contrats de travail* ». Même Laurent Berger (CFDT), chantre du dialogue social, prévient que « *simplification ne veut pas dire moins de protection des salariés* ». Le débat est posé. Il attend un ministre pour l'orchestrer.

Focus

- Dirigeants
- Social
- François Hollande
- Manuel Valls

Infos 0 Lecture différée



Imprimer



Manuel Valls a appelé, hier, à La Rochelle à «revoir en profondeur la manière même de concevoir

Manuel Valls a appelé, hier, à La Rochelle à « revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de droit du travail, sujet de controverse à gauche, en défendant le fait de donner « plus de latitude » aux employeurs et aux salariés « pour décider eux-mêmes ». Après les propos polémiques du ministre de l'Economie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était « clos ». « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir », a-t-il poursuivi. Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et

l'autre du think tank de gauche Terra Nova.

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ».

A La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés » et « il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail.

« On peut lever les contraintes, tout en protégeant ! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ». ■



Manuel Valls tenté de réformer le droit du travail



Emmanuel Macron avait créé la polémique, en tentant de rallumer le débat sur les 35 heures, jeudi soir, devant le Medef. Le débat est « clos », a tranché Manuel Valls, hier, à La Rochelle, en clôture de l'université d'été du PS. « Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail », a-t-il lancé, en nage dans sa chemise blanche, sous les applaudissements nourris de la salle.

Mais Manuel Valls conserve l'ambition de donner plus de place aux accords d'entreprise qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS. Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens.

Complexe et inefficace

Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen « font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace », suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants. « Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu », a réagi M. Valls.

Les salariés « ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés », constate le Premier ministre, convaincu « qu'il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation » en matière de travail. « On peut lever les contraintes, tout en protégeant ! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie », a-t-il lancé, défendant une gauche « inventive » et qui « s'adapte aux réalités du monde ».

« Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins, a argumenté Manuel Valls. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits - à la formation, à la prise en compte de la pénibilité - mieux assurés pour les salariés. »

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur « les simplifications possibles » du Code du travail pour rendre « le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace ». Mais le texte de Robert Badinter avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail, François Rebsamen, à affirmer qu'il n'était pas question de « réécrire » le Code du travail, sujet longtemps brandi

uniquement par la droite et le patronat.



Valls insiste sur la nécessité de réformer le droit du travail



Après les propos polémiques du ministre de l'Économie Emmanuel Macron sur le temps de travail, le Premier ministre a par ailleurs affirmé en clôture de l'université d'été du PS que le débat était 'clos'.

'Il n'est pas question de revenir sur la durée légale du temps de travail', a-t-il lancé sous les applaudissements nourris de la salle. 'Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le passé (...) mais l'avenir', a-t-il poursuivi.

Mais Manuel Valls a poursuivi sur sa proposition de donner plus de places aux accords d'entreprises qu'à la loi en matière de droit du travail, sujet qui divise au PS.

Un rapport du haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle doit être remis en septembre pour faire des propositions en ce sens. En outre, deux autres études sur le sujet paraîtront la semaine prochaine, l'une du libéral Institut Montaigne et l'autre du think tank de gauche Terra Nova.

Il y a un an, le Premier ministre avait souhaité que patronat et syndicats engagent des discussions sur 'les simplifications possibles' du Code du travail pour rendre 'le fonctionnement de l'économie plus souple, plus efficace'.

Manuel Valls a rappelé que les travaux publiés en juin par l'ancien ministre Robert Badinter et le juriste Antoine Lyon-Caen 'font ce constat d'un Code du travail si complexe qu'il en est devenu inefficace', suscitant des applaudissements mais aussi des huées parmi les militants.

'Ceux qui sifflent Robert Badinter dans cette salle, ça m'étonne toujours quand même un peu', a réagi M. Valls.

Dans son ouvrage, M. Badinter avance une série de principes pour rendre au contrat du travail 'clarté et crédibilité', deux principes 'aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux', selon lui.

En quarante ans, ce Code, retouché en permanence, est passé 'd'environ 800 articles' à 'plus de

8.000', avait-il justifié lors de la publication. Au point d'être 'devenu illisible'.

L'empilement des textes 'créé une angoisse chez les petits entrepreneurs', 'nuisible' à l'emploi, avait également estimé l'ancien ministre, dont les travaux avaient été salués par le patronat, le président du Medef Pierre Gattaz l'ayant jugé 'courageux'.

Mais le texte avait suscité une levée de boucliers de la part des syndicats, poussant le ministre du Travail François Rebsamen à affirmer qu'il n'était pas question de 'réécrire' le Code du travail, sujet longtemps brandi uniquement par la droite et le patronat.

A La Rochelle, le Premier ministre a fait valoir que les salariés 'ne connaissent plus leurs droits et ne sont donc plus protégés' et 'il faut revoir en profondeur la manière même de concevoir notre réglementation' en matière de travail.

'On peut lever les contraintes, tout en protégeant! C'est ça la gauche, c'est ça la social-démocratie', défendant une gauche 'inventive' et qui 's'adapte aux réalités du monde'.

'Nous devons donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins. Ce sera plus de souplesse pour les entreprises et, grâce à un dialogue social redynamisé, des droits ? à la formation, à la prise en compte de la pénibilité ? mieux assurés pour les salariés', a-t-il défendu.

Le débat

Pas de réforme sans celle du temps de travail

En matière économique en général et sur la réforme du marché du travail en particulier, l'université du PS qui s'achève n'aura pas contribué à la clarification déplore l'éditorialiste Jean-François Péresse (*Echos*, 31/08). Alors qu'avant le rendez-vous rochelais, on avait cru comprendre que la ligne Macron l'avait emportée, suite à la loi portant le nom du ministre de l'Economie, voilà que le discours de clôture de Manuel Valls est venu rebattre les cartes. «Laisser entendre - car c'est ainsi que le comprend l'opinion - qu'il ne sera pas possible, dans les actes qui suivront le prochain rapport de

Jean-Denis Combexelle sur le Code du travail, de laisser les entreprises déroger par accord aux 35 heures, c'est brider sérieusement les ambitions réformatrices de la fin du quinquennat» estime Péresse. Il salue certes les efforts engagés avec le Cice mais rappelle que «l'augmentation de la durée effective du travail sans compensation salariale intégrale reste le seul moyen de baisser le coût unitaire du travail tout en distribuant du pouvoir d'achat». «Autrement dit, la simplification du Code du travail et la libéralisation du temps de travail devraient aller de pair. Ce sont les deux faces d'une même médaille».

"Sans le Code du travail, nous ne serions jamais allés aussi loin sur les sujets sociétaux"

31/08/2015



Le droit du travail serait devenu "complexe", "illisible". Il suscite de nombreuses critiques et fait l'objet de débats contradictoires. Qu'en pensent les DRH, avocats, consultants et experts en première ligne sur ce sujet ? Chaque semaine de l'été, retrouvez l'interview d'un professionnel. Dernier volet avec Stéphane Wilmotte, DRH de Electro-Dépôt.

Le livre de Robert Badinter et d'Antoine Lyon-Caen "Le travail et la loi" a été incontestablement une lecture d'été de Stéphane Wilmotte. Le DRH de Electro-Dépôt (1300 salariés), spécialiste low cost de l'électrodomotique (électroménager, image, son, micro, multimédia) n'a d'ailleurs pas été insensible aux arguments des deux experts, à savoir une refonte complète du Code du travail resserré autour de 50 principes fondamentaux. Car, au quotidien, le droit du travail occupe trois salariés de l'entreprise, tous diplômés en droit du travail, sur une équipe de 12 professionnels RH. Au fil des ans, le "Code s'est, en



effet, complexifié". "Beaucoup d'articles ont été ajoutés mais peu ont été retirés", observe-t-il.

Pour preuve, "le contrat de génération, signé en 2013, regroupe un agrégat d'obligations déjà existantes que ce soient les accords sur les seniors, la GPEC ou encore l'emploi des jeunes". Soit des négociations chronophages qui alourdissent l'agenda du DRH déjà bien chargé. Tout en rendant "la communication RH plus inaudible".

Peser l'impact des lois Macron et Rebsamen

Il doit aussi s'atteler rapidement au décryptage des nouvelles lois Rebsamen et Macron qui viennent de faire leur entrée dans le code du travail. Peser l'impact des bouleversements, saisir les opportunités des réformes et répondre aux nouvelles obligations. Deux textes clefs pour l'entreprise. La censure par le Conseil constitutionnel du barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement lui laissera néanmoins un peu de répit. Car ce calcul "effectué en fonction de la taille de l'entreprise et de l'ancienneté du salarié, aboutissait, in fine, à une dizaine de seuils différents très difficiles à gérer".

Difficulté supplémentaire : le Code du travail ne suffit pas. "Il faut aussi compter sur la jurisprudence parfois obscure, source de multiples interprétations de la part des avocats". D'où un "droit complexe" proche du casse-tête. Y compris pour des professionnels avertis.

Une refonte sous conditions

Aussi se dit-il favorable à une réécriture du Code du travail. Mais pas à n'importe quel prix. "Car il est utile et nécessaire pour protéger à la fois l'entreprise et le salarié", précise-t-il.

Surtout le droit du travail a permis aux entreprises d'aller sur des sujets sociétaux jusqu'ici laissés plus ou moins en friche. En témoignent les accords concernant l'égalité hommes/femmes, l'accueil des handicapés ou encore le maintien dans l'emploi des seniors. "Sans cette mise en avant, nous ne serions jamais allés aussi loin sur ces sujets", reconnaît-il. Le DRH souhaite d'ailleurs poursuivre dans cette voie. A son agenda de rentrée figurent des négociations sur la qualité de vie au travail, la conciliation vie professionnelle/vie personnelle ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux d'entreprise.

Des points fondamentaux pour favoriser l'attractivité de l'entreprise. L'enjeu est de taille : avec plusieurs ouvertures de sites par an, elle recrute près de 250 personnes. Trois sont d'ailleurs programmées d'ici à la fin de l'année, à Creil, Orléans et Bordeaux. D'où l'importance des mesures RH déployées par la société désormais répertoriée dans les classements des entreprises préférées des candidats. Un satisfecit évident pour Electro-Dépôt.

Définir un mode opératoire entre partenaires sociaux et DRH

Reste donc à définir "le mode opératoire entre partenaires sociaux et professionnels RH". Sans tomber dans des positions partisans voire dogmatiques. Il se dit favorable à la fixation de règles intangibles sur le contrat de travail, la santé, la sécurité, le droit syndical, le licenciement. Le reste devant être renvoyé à la négociation d'entreprise, lieu privilégié du dialogue social. Parmi les sujets à mettre sur la table, il verrait bien des négociations sur le temps de travail car nous "sommes capables d'arriver à un compromis avec les partenaires sociaux". La branche doit davantage, à ses yeux, jouer un rôle d'accompagnement. Autrement dit, fournir contrats types, documents expliqués ou modes d'emploi prêts à l'emploi.

La mission Combrexelle, chargée de définir la place du contrat de travail et de la négociation collective par rapport au Code de travail, devrait livrer plusieurs pistes en septembre. Incontestablement, un sujet phare pour les DRH.



Droit du travail : la CFDT fustige un débat « très idéologique »



Pour le leader de la CFDT, Laurent Berger, « pas question de casser le Code du travail et d'enlever des protections aux salariés » .

Il n'y a pas qu'à l'université d'été du Medef qu'on a parlé temps de travail. La CFDT tenait elle aussi son rendez-vous annuel la semaine dernière. Son thème ? « Le travail à l'épreuve des temps ». Emmanuel Macron n'aurait pas reçu le même accueil chez les syndicalistes que chez les patrons . Jeudi, ces derniers ont ovationné le ministre de l'Economie lorsqu'il a remis en cause la réduction du temps de travail. « Faux débat », « effet de tribune »... Et « bêtise sur le fond », a dénoncé le leader de la CFDT, Laurent Berger, le lendemain.

Les syndicalistes ont, eux, réservé un bon accueil à un membre du gouvernement qui a pris le contre-pied d'Emmanuel Macron. « La durée légale du temps de travail est de 35 heures et le restera », a affirmé d'entrée de jeu François Rebsamen sous les applaudissements. Le ministre du Travail en partance pour la mairie de Dijon était venu parler du compte personnel d'activité, créé par la loi sur le dialogue social du 17 août dernier. L'idée est, pour chaque individu, de « rassembler », dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ». Son contenu devra être défini pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le sujet devrait être au menu de la conférence sociale d'octobre.

Le débat tombait à point nommé face à l'autre thème phare du rendez-vous du Medef. Son président, Pierre Gattaz, a concentré ses tirs contre le Code du travail. Laurent Berger a fustigé ceux qui veulent « faire croire [qu'il] est la cause de tous les maux », critiquant un débat « très idéologique ». Pour le leader de la CFDT, « pas question de casser le Code du travail et d'enlever des protections aux salariés ». Il s'est ainsi refusé à échanger plus de flexibilité contre des droits individuels renforcés. « La protection des salariés n'est pas anti-économique, elle participe à la performance économique », a souligné le syndicaliste. C'est à cette aune qu'il va « regarder » le rapport confié à Jean-Denis Combexelle. « S'il se résumait à supprimer des pages du Code du travail ou inverser la hiérarchie des normes, on lui opposerait une fin de non-recevoir », a-t-il averti.

Propositions à venir

Par ailleurs, il ne veut pas que le compte personnel d'activité « soit réglé entre trois intellos à **France Stratégie** ». Assurance-chômage, formation, couverture santé, pénibilité, nécessité d'accompagner les salariés qui en ont le plus besoin et « sont le moins en capacité de saisir leurs droits... Les ficelles à tirer sont énormes », a expliqué le Cédétiste, soulignant que la confédération a déjà commencé à travailler sur le sujet et fera des propositions rapidement.

La perspective est paradoxale : comme l'a souligné François Rebsamen, le compte personnel d'activité est « au départ une idée de la CGT », qui a inventé la « Sécurité sociale professionnelle » au milieu des années 2000. Mais en pleine crise, cette dernière a laissé de côté le sujet depuis des mois et se fait doubler par la CFDT.

@leiladecoSuivre



Taxe foncière dans la boîte aux lettres : à quoi s'attendre en fonction de votre lieu de résidence ?

Sauf exonération, tous les propriétaires ou les usufruitiers d'au moins un bien immobilier au 1er janvier de l'année - qu'il s'agisse d'une maison, d'un appartement ou d'un terrain - doivent s'acquitter de la taxe foncière. Pour ceux qui ne sont pas mensualisés, l'avis sera disponible dès le 31 août.

Atlantico : A partir du 31 août, les contribuables recevront l'avis de taxe foncière pour cette année 2015. Que peut-on en attendre ? Quelles sont les variations générales attendues par rapport à l'année passée ? Jean-Yves Archer : La taxe foncière est effectivement un des rituels de la Rentrée. Cette année, le désengagement de l'Etat (qui baisse à nouveau de 3,9 milliards d'euros les dotations aux collectivités territoriales) vont contraindre les communes à procéder à un mouvement haussier de la taxe foncière. Le chiffre moyen de 1,4% est évoqué mais en cette matière les approches globalisantes n'ont qu'un sens explicatif limité. Il existe en effet de fortes disparités inter-communales. Il faut retenir cinq points principaux :- Désengagement de l'Etat et manque à gagner.- Difficultés de maîtrise de la dépense publique locale (notamment les frais de personnels).- Impacts budgétaires toujours présents de la réforme Peillon des rythmes scolaires.- Complexité croissante des infrastructures et coûts haussiers corrélés.- Future réforme du mode de calcul de la taxe foncière. Les divergences sont importantes sur le territoire. Quelles sont les principales tendances dans les grandes villes ? Selon l'étude réalisée par la start-up Home'n'go (<https://homengo.com/immobilier/impots-locaux/>), le taux d'impôts cumulé en moyenne en 2013 a augmenté de 57,63% depuis 2004. Cette augmentation regroupe les deux taxes familiales aux contribuables que sont la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie. Au sein de cette étude réaliste figure une carte interactive qui permet de visualiser les hausses, commune par commune. De nets écarts se font jour entre les villes qui dépensent plus qu'elles ne gèrent et celles qui gèrent plus qu'elles n'aiment à dépenser. D'ailleurs, il est fondamental de considérer la totalité de la pression fiscale locale. Ainsi, dans le cas de Paris, l'étude précitée retient la taxe d'habitation (13,38%) et la taxe foncière bâtie (13,5% : somme de la partie communale 8,37% et départementale 5,13%) mais écarte la TEOM (de 6,21%, ordures ménagères) et la taxe spécifique d'équipement (0,502% qui inclut le prélèvement appelé à croître pour le Grand Paris) ce qui est un peu regrettable. Concrètement, le contribuable parisien est soumis à une taxe foncière globale de 20,3% et non pas de 13,5%. Le raisonnement est valable pour le reste du territoire et a été vérifié dans plusieurs dizaines de localités. Lorsque certains ou certaines proclament qu'il n'y a pas de fiscalité écologique "punitif", on doit tout de même relever la hausse spectaculaire de la TEOM dans les grandes villes mais aussi dans leurs périphéries. Le taux d'impôts locaux dans les grandes villes est de 23,17% supérieur à la moyenne française (étude home'n'go). Ainsi, le degré d'urbanisation entraîne-t-il des dépenses accrues : transports collectifs, équipements culturels ou sportifs, etc. S'agissant de Paris, Lyon et Marseille, les cas juridiques sont différents. Paris est une ville et un département et se retrouve face à une double responsabilité (dépenses sociales). En revanche, Lyon appartient à une communauté urbaine à l'intérieur du département du Rhône désormais métropole. Ainsi, les modes de délibération qui conduisent à la détermination du niveau des impôts locaux ne sont pas les mêmes. Le Languedoc-Roussillon ou la périphérie de Toulouse sont caractérisés par des hausses sérieuses. La ville rose devenue ville de droite a annoncé des hausses d'impôts très significatives alors que l'étude la situe, en cumul, à près de 75%. Si des besoins locaux ont ici et là certainement existé, on ne peut s'empêcher de relire le rapport d'octobre 2013 de la Cour des comptes qui stigmatise certaines dérives dépensières à commencer par celle des créations de postes. Le clientélisme local a une réalité et n'est pas le fruit de l'imagination d'un contribuable grognon. A voir les surcoûts de la Philharmonie de Paris (au-delà

de 380 millions d'euros soit le triple du budget initial), on peut se rappeler cette célèbre boutade de George Frêche, ancien maire de Montpellier : " Bien sûr que ça coûte mais les gens veulent avoir une belle ville ! ". Il suffit de voir le résultat chiffré : 87,07% contre 79,29% à Rennes ou 76,66% pour Orléans. De toute évidence, et sans parti pris, la hausse de la fiscalité va être une sérieuse réalité. François Baroin, en sa qualité de Président de l'Association des Maires de France ne cesse d'appeler à un discours collectif lucide sur ce point. Doit-on planifier une augmentation de la taxe foncière au cours des prochaines années ? Quels sont les facteurs principaux à l'origine de cette hausse ? Oui, clairement. Rappelons que l'impôt local est le produit d'un taux par la valeur cadastrale en base nette (après abattements). La valeur locative brute prend en compte la surface et les caractéristiques du logement et de ses éventuelles dépendances (annexes, parking, etc.) Cette surface est alors multipliée par un tarif communal faisant référence aux loyers constatés au 1er Janvier 1970. Etant précisé que cette valeur locative est actualisée et revalorisée par un coefficient voté par le Parlement. Il est donc intellectuellement hâtif de dire que " ceci remonte à 1970 " alors qu'il est question d'une variable soumise à actualisation annuelle. Ces précisions apportées, on peut alors entrer dans le vif du sujet : entre 2004 et 2013, les valeurs locatives ont augmenté de 17,5%. Si nous avions été, par chance inouïe, à imposition constante, cela signifie que les impôts auraient néanmoins augmenté de 17,5% minorés de 15,79% d'inflation sur la période de référence. En clair, la hausse cumulée de 57,63% doit être expliquée à hauteur d'un tiers par l'inflation et de deux tiers par la hausse nette et tangible des impôts locaux. D'ailleurs, l'Etat a pour projet de simplifier les modalités d'évaluation des locaux d'habitation et d'engager une réforme en profondeur de la taxe foncière. Paris, le Val-de-Marne, le Nord, la Charente-Maritime font actuellement l'objet d'une expérimentation à ce sujet. Si le calendrier est respecté, comme l'évoque à bon escient Maître Betty Toulemont (au sein de l'étude Home'n'go), la généralisation pourrait avoir lieu dans les meilleurs délais. Dans le cas des locaux commerciaux, la révision des valeurs a provoqué des hausses allant jusqu'à 50%... nous voilà prévenus. Le jeu de mistigri de la soi-disant stabilisation des impôts d'Etat se poursuivra avec la hausse des autres niveaux de l'ascenseur fiscal. Il faut ajouter que selon la Cour des comptes (octobre 2013) la suppression de la taxe professionnelle a été " une réforme d'ampleur soumise à de fortes contraintes ". " La taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Afin de compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle, le panier de ressources des différentes catégories de collectivités territoriales a subi d'importants aménagements à compter de 2011". (Rapport public thématique de la Cour : page 29). De plus, les collectivités départementales sont un pivot essentiel de l'aide sociale qui est fortement mise à contribution du fait du chômage de masse et d'autre part du vieillissement de la population. Dans un rapport du 14 Octobre 2014 consacré aux collectivités territoriales dans leur ensemble, la Cour énonce : " Leurs dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que leurs recettes ". Et plus loin : " La rationalisation du bloc communal est nécessaire ". Autrement dit, il s'agit de s'attaquer à l'ordonnancement des intercommunalités qui sont parfois redondantes avec les moyens et actions des communes qui les composent. (Voir le cas bien connu de " Carcassonne Agglo"). Les impôts locaux sont le reflet du millefeuille administratif. Si les tâches se doublonnent parfois, alors ceci induit une pression fiscale accrue. Lors de la construction d'un hôpital ou d'un célèbre rond-point, nous pouvons observer les financements croisés : c'est-à-dire la multiplicité d'acteurs publics qui financent l'ouvrage. Si des attributions sont claires et perceptibles pour les citoyens (écoles, voirie, transports, etc.) d'autres thèmes d'intervention publique demeurent opaques pour le contribuable. Certaines améliorations de services publics sont perceptibles depuis dix ans mais hélas aussi des dégradations notamment du fait de l'apparition de déserts au sein desquels les services publics ont disparu ou se sont éloignés. La cartographie des services publics n'est pas cohérente avec la hausse fiscale continue. Il suffit de le demander aux redevables du STIF qui a pour mission l'amélioration des lignes RER de la région francilienne. Depuis 2012, la politique économique se résume essentiellement à un surdimensionnement de son volet fiscal nécessairement régressif en temps de croissance atone et guère à des orientations structurantes du paysage 2025 cher à l'éminent **Jean Pisani-Ferry** et à ses équipes de France-Stratégie (rapport : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/france-10-ans-reperes-2025>). La question locale

n'échappe pas à ce constat.



France

Famille : le coût du divorce

Un an après la séparation, le niveau de vie des pères a baissé en moyenne de 3 %, celui des mères de... 20 %.

SÉPARATION La baisse de niveau de vie lors d'une rupture est particulièrement marquée pour les femmes. Un écart qui reflète une division persistante des rôles entre les sexes.

La séparation des couples avec enfants n'est pas seulement un bouleversement intime, c'est aussi une épreuve économique. Une vérité qu'est venue rappeler une récente série de rapports, de colloques et de controverses portant sur le coût des

ruptures conjugales. Une question négligée et pourtant fondamentale à l'heure où environ 350 000 couples se séparent chaque année, dont la moitié ont des enfants mineurs à charge.

Car une désunion entraîne, quasi mécaniquement, une baisse de niveau de vie des ex-conjoints. Une

enquête commune de l'Insee et de l'Ined sur les couples qui se sont séparés en 2009 a permis d'en mesurer l'ampleur, ainsi que son inégale répartition : un an après la séparation, le niveau de vie des pères a baissé en moyenne de 3 %, celui des mères de... 20 %^[1] ! Un écart qui trahit la persistance d'une division traditionnelle des rôles entre les sexes, avant même la rupture.

C'est en effet sur les mères que continue de porter l'essentiel des sacrifices professionnels à la naissance d'un enfant : prise de congés parentaux, recours au temps partiel, renoncement à certains postes chro-

nophages... Si bien que les femmes en couple gagnent en moyenne 42 % de moins que leur conjoint, relève l'Insee. Une différence qui joue à plein au moment de la séparation, malgré l'effet amortisseur apporté par les diverses allocations sociales. D'autant que la résidence de l'enfant reste très majoritairement fixée chez la mère malgré les progrès de la résidence alternée. Résultat : le taux de pauvreté atteint des sommets chez les mères isolées (voir graphique).

Les mères à la peine

Les pensions alimentaires fixées par les juges aux affaires familiales sont supposées répartir le coût de l'enfant à proportion des ressources des parents. Mais là encore, des études de Zakia Belmokhtar (2014), Valérie Carrasco et Clément Dufour (2015) montrent que ce partage est inégal. Car le montant est souvent modeste : 170 euros par mois en moyenne en 2012, en baisse sur dix ans (voir graphique page 34). Et l'attribution d'une pension est loin d'être systématique : en 2012, elle n'a concerné que deux enfants de couples séparés sur trois (et seulement 23 % en cas de résidence alternée). On comprend ainsi pourquoi une étude de France Stratégie publiée en juin dernier, qui entendait montrer que le parent non gardien (le père dans 75 % des cas) est le plus lésé des deux après une séparation, a créé un véritable scandale [2].

D'autant qu'il reste une inconnue majeure : ces pensions sont-elles effectivement payées ? La dernière étude à ce sujet, qui remonte à 1985, estimait que le taux de défaillance était de 40 %. Aujourd'hui, on ne peut procéder que par approximations. Bien qu'imparfaite, la comparaison entre les décisions des juges (une pension fixée dans deux cas sur trois) et les déclarations fiscales des parents divorcés (une pension déclarée dans un cas sur deux) laisse entrevoir « un taux de non-paiement significatif », selon un collectif de sociologues [3]. On sait en revanche de façon certaine que l'allocation de soutien fa-

miliaire (ASF), perçue par le parent qui élève seul son enfant ou la personne qui a recueilli un enfant, est actuellement versée à 750 000 foyers, lesquels accueillent 1 million d'enfants de moins de 20 ans sur les 17 millions que comptait la France début 2015.

Le divorce à la française reste donc une démarche inégalitaire qui fait payer un lourd tribut aux mères isolées. Un de ses défauts majeurs semble être de trop laisser les anciens conjoints régler ces questions entre eux, sans médiation. Il y a certes un passage obligatoire devant le juge, mais ce sont des audiences très courtes, débouchant souvent sur des décisions standardisées. Le parent requérant le versement des pensions dues ou la révision de son montant doit, lui, s'engager dans des procédures longues et potentiellement conflictuelles, ce qui aboutit souvent à un renoncement au droit.

L'exemple québécois

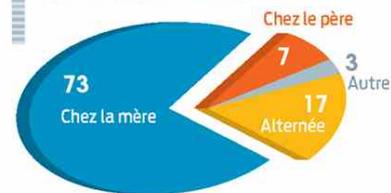
Il n'y a là pas de fatalité : l'administration québécoise se montre, elle, beaucoup plus active. En 1995, le prélèvement des pensions alimentaires à la source a été mis en place et confié à l'Agence du revenu – autrement dit le fisc québécois –, qui se charge également du recouvrement en cas

d'impayés. Dans la foulée, a été instauré un barème pour les pensions alimentaires, fondé sur des critères explicites (revenus des deux parents, nombre d'enfants, mode de garde...). Ce barème s'impose par défaut et couvre six besoins essentiels (logement, nourriture, éducation...). Des « frais particuliers » (école privée, port de lunettes...) sont également versés, en sus, dans près d'un dossier sur trois. Enfin, en 2012, un nouveau service de révision du montant des pensions a été mis en place pour faciliter cette démarche.

Comme le souligne la sociologue Emilie Biland, « c'est un système beaucoup plus concret qu'en France, qui entre dans le détail des arrangements familiaux. L'existence d'un barème impératif est conçue comme un facteur de

LA RÉSIDENCE CHEZ LA MÈRE RESTE LARGEMENT MAJORITAIRE

Lieux de résidence de l'enfant décidés par les juges en 2012, en %

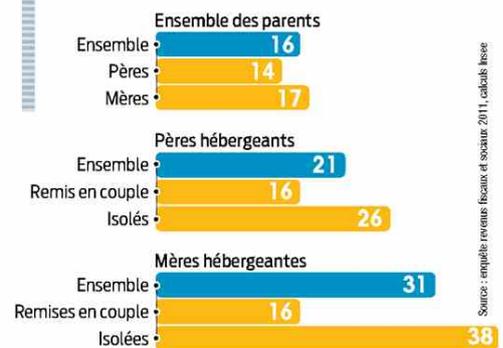


Source : ministère de la Justice, enquête sur les décisions des juges aux affaires familiales sur la résidence des enfants, 2012

La résidence alternée, mise en place dans 21 % des divorces et 11 % des séparations, était deux fois plus fréquente en 2012 qu'en 2003. La résidence chez la mère reste malgré tout un modèle largement dominant, en particulier pour les jeunes enfants. Par ailleurs, une pension n'est versée que dans 23 % des cas de résidence alternée.

LES MÈRES ISOLÉES, PREMIÈRES VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Taux de pauvreté des parents d'enfants mineurs en 2011, en %



Source : enquête revenus fiscaux et sociaux 2011, calculs Insee

pacification des procédures, en faisant reposer le montant des pensions sur un mode de calcul objectif plutôt que sur le bon vouloir des parents ou la discrétion des juges ». En 1997, le Canada et le Québec ont d'ailleurs mis fin à la déductibilité fiscale de la pension alimentaire des revenus du débiteur (celui qui paie la pension) [4] et ont utilisé les deniers publics ainsi économisés pour financer, entre autres choses, des heures gratuites de médiation familiale. Cette pratique est beaucoup plus développée qu'en France (où elle concerne moins

[1] « Conséquences financières des séparations : le rôle des transferts publics et privés », par Anne Solaz, communication au colloque HCF-France Stratégie « Les ruptures familiales : affaire publique, affaire privée ? », 9 juin 2015.

[2] Voir à ce sujet « Des pensions alimentaires trop élevées ? L'étrange étude de France Stratégie », 25 juin 2015, sur alterecoplus.fr

[3] Collectif Onze, « L'appauvrissement des mères après une séparation n'est pas simulé ! », Le Monde, 25 juin 2015.

[4] Elle est en revanche déductible des revenus du créancier (celui qui la reçoit). A contrario, en France, la pension alimentaire est déductible des revenus du débiteur, mais est imposée pour le créancier.



► d'une affaire sur dix) et a permis de réduire les recours devant les juges (qui n'interviennent plus que dans 20 % des divorces).

« La perception à la source des pensions est le produit des luttes féministes au Québec, pour qui le règlement juridique des conséquences financières du divorce a été, dans les années 1980 et 1990, un élément clé pour une égalité réelle entre les sexes », rappelle Emilie Biland. Tandis qu'en France cette question est restée secondaire : « On craint souvent que le fait de donner davantage aux femmes les dissuade de travailler. » Le succès de ces revendications féministes a cependant bénéficié aussi d'un mouvement de réforme des services sociaux, d'inspiration libérale, qui a vu dans le fait de « faire payer » les pères un moyen de lutter contre « l'assistantat » et de soulager l'Etat du « fardeau de la monoparentalité ».

Impayés garantis

Le dispositif canadien inspire, parmi d'autres, les pistes de réforme proposées pour le système français. Un rapport d'avril 2014 du Haut conseil à la famille, assez largement ignoré, a ainsi encouragé au développement

de la médiation familiale ; il préconise aussi l'évolution du barème (qui a été mis en place en 2010 en France, mais qui n'a qu'une valeur indicative) vers le modèle impératif québécois et demande la révision des montants

Les débats laissent dans l'ombre la question des inégalités de revenus à long terme entre les hommes et les femmes

actuellement prévus. La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), quant à elle, expérimente depuis octobre 2014 une nouvelle prestation : la garantie des impayés des pensions alimentaires (Gipa).

« Cette prestation a un double objectif, souligne Daniel Lenoir, président de la Cnaf. Il s'agit, tout d'abord, d'instituer une pension minimale en versant l'équivalent de l'écart entre la pension perçue et le montant de l'ASF [100 euros par mois en 2015, NDLR], car nombre

de pensions fixées par le juge sont inférieures à ce montant. Il s'agit ensuite de garantir leur paiement, qui a tendance à se déliter au fil du temps. » Les CAF se substituent ainsi au débiteur dès son premier mois de défaillance, en versant au créancier (une créancière dans 97 % des cas) le montant de la pension minimale puis en se retournant, avec des moyens renforcés, contre le débiteur pour le remboursement des arriérés (jusqu'à vingt-quatre mois). L'expérimentation de la Gipa s'accompagne d'un démarchage auprès des bénéficiaires potentiels de la prestation – « il s'agit également d'améliorer l'accès au droit »,

rappelle Daniel Lenoir –, ainsi que de mesures d'information et d'accompagnement pour que les ex-conjoints exercent au mieux leur coparentalité.

Les choses évoluent donc. Mais les débats actuels laissent encore dans l'ombre, outre la question de la revalorisation régulière des pensions, celle des inégalités de revenus à long terme entre les sexes, qui se traduisent in fine par des niveaux de retraites nettement inférieurs pour les femmes.

Une « prestation compensatoire » est prévue dans le code civil pour limiter, chez le moins nanti des deux ex-époux, la chute du niveau de vie. Mais elle est réservée aux couples mariés et n'est plus mise en œuvre que dans 10 % à 15 % des divorces. En 2012, un rapport de Marine Boisson et Vanessa Wisnia-Weill, de l'ex-Centre d'analyse stratégique, proposait d'ouvrir pour les personnes pacées et en concubinage « la possibilité d'une compensation en cas de perte de revenus et d'écart manifeste des situations du fait des asymétries d'investissement dans le travail parental ». Une proposition restée pour l'instant sans suite. Des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou le Canada ont même instauré un partage (plus ou moins égalitaire) des droits à la retraite pour les couples séparés. La France est encore loin d'une telle ambition. ■ Xavier Molénat

Pensions alimentaires : des montants relativement modestes

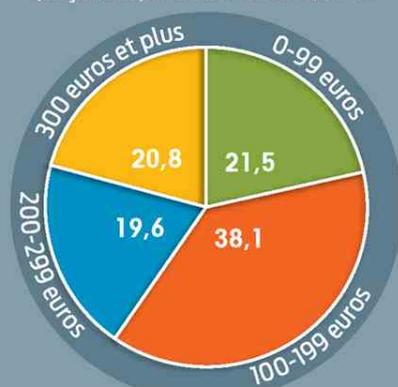
Montants moyens des pensions alimentaires décidées par les juges en 2012, en euros

Revenus du père



Source : ministère de la Justice, enquête sur les décisions des juges au tribunal familial sur la résidence des enfants, 2012

Répartition des mères en situation de garde exclusive des enfants selon le montant mensuel de la pension qu'elles perçoivent par enfant en 2010, en %



Source : DEPR, traitements Insee

Lecture : 21,5 % des mères ayant la garde exclusive des enfants reçoivent une pension mensuelle entre 0 et 99 euros par enfant.

Les montants des pensions alimentaires ont baissé entre 2003 et 2012 : - 10 % en euros constants dans le cas d'une pension alimentaire versée à la mère chez qui est fixée la résidence habituelle de l'enfant (cas le plus fréquent,

86 % des affaires). On observe certes sur la même période une augmentation de la prise en charge directe de certains frais par le parent non hébergeant, mais celle-ci ne vient compléter la pension alimentaire que dans 14 % des cas.



Vincent Berger cesse sa fonction de conseiller enseignement supérieur et recherche à l'Élysée

Selon un arrêté paru au Journal officiel (JO) du 29 août, il est mis fin, ce 31 août, à la fonction, à la présidence de la République, de Vincent Berger

, conseiller en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. En avril dernier, Vincent Berger avait pourtant été reconduit dans ses fonctions (lire ci-contre) et avait vu son périmètre élargi à l'éducation. Conseiller de François Hollande, président de la République, depuis octobre 2013, il était auparavant président de l'université Paris 7-Diderot depuis mai 2009. Vincent Berger avait été nommé en avril 2012 président de l'alliance université Sorbonne-Paris-Cité. Il a également été vice-président de la commission des moyens et des personnels de la Conférence des présidents d'université (CPU) entre 2010 et 2013. Vincent Berger a également été rapporteur national des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) organisées au deuxième semestre 2012 pour préparer une nouvelle loi sur l'ESR. En juillet 2011, il avait intégré l'équipe de campagne de Martine Aubry, alors candidate aux primaires socialistes pour l'élection présidentielle de 2012, chargé de la thématique recherche et université. Né en 1967, ancien élève de l'École normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm, Vincent Berger a travaillé au laboratoire central de recherches du groupe Thales (ex-Thomson CSF) de 1990 à 2001, avant de devenir professeur à l'université Paris-Diderot, puis président de cette université, depuis mai 2009. Ses travaux concernent la physique des hétérostructures semiconductrices et des dispositifs optoélectroniques. Expert pour le Centre d'analyse stratégique (CAS), il est également membre de l'Institut de l'entreprise et de l'Institut universitaire de France (IUF). Il a écrit plus de 150 publications et déposé une quinzaine de brevets. Par ailleurs, il est chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur et a reçu le prix Fabry-de-Gramont décerné par la Société française d'optique en 2001 et le prix Young Innovator décerné par le Massachusetts Institute of Technology (MIT). Sollicités par Hospimedia pour connaître les raisons de ce départ et l'identité de son successeur, les services de l'Élysée n'avaient pas donné suite à l'heure où nous publions.